

Mai 2004

Politiques territoriales et développement durable

Résultats de l'appel
à propositions de recherche



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère
de l'Équipement
des Transports
de l'Aménagement
du territoire
du Tourisme et
de la Mer



MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT

DURABLE

Plan Urbanisme Construction Architecture
Programme finalisé « Organiser les territoires »

Service de la recherche et de la prospective

Résultats de l'appel à propositions de recherche

Politiques territoriales et développement durable

*Quel éclairage scientifique apporter
aux questions du développement durable
pour les acteurs des territoires ?*

Secrétariat du programme
Françoise Goudet
Gérard Guillaumin

Après réunions de jurys du conseil scientifique le 5 septembre
et du Comité d'orientation le 11 septembre 2003

Ministère de l'équipement, des transports,
de l'aménagement du territoire,
du tourisme et de la mer

Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat
et de la construction

Ministère de l'écologie
et du développement durable

Direction des études économiques
et de l'évaluation environnementale

Avant-propos

De plus en plus, les responsables des territoires se trouvent confrontés aux phénomènes interdépendants et apparemment contradictoires, de croissance urbaine et d'aspiration à la nature. Parallèlement, la prise de conscience généralisée des impacts planétaires de plus en plus irréversibles des activités humaines impose de tenir compte en priorité d'un certain nombre d'enjeux mondiaux (effet de serre, pollutions, répartition des ressources, lutte contre les inégalités etc.). Une forte remise en question des modalités de développement s'impose et interroge nos sociétés en profondeur.

Pour répondre à ces défis, les engagements se sont multipliés en faveur d'un développement durable que les acteurs territoriaux sont appelés à mettre en pratique. Depuis une quinzaine d'années, ils le font de manière diverse et exploratoire, révélant combien l'application de ces principes est malaisée, parce que complexe et nécessitant à la fois :

- d'envisager de manière interdépendante et systémique des secteurs très divers de l'action territoriale (transports, aménagement du territoire, développement économique, lutte contre les pollutions, paysages, cadre de vie, lien social, culture...),
- de concilier les exigences de court terme et celles de long terme,
- d'articuler avec cohérence les diverses échelles géographiques de l'action territoriale,
- et enfin d'imaginer et de mettre en pratique des formes nouvelles de participation des citoyens aux décisions concernant le territoire.

Dans ce contexte, l'appel à propositions de recherche « Politiques territoriales et développement durable », lancé conjointement par le service de la recherche au ministère de l'Écologie et du développement durable et le Plan urbanisme, construction, architecture au ministère de l'Équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, a cherché à traduire les attentes des collectivités territoriales vis-à-vis du monde de la recherche.

Cet appel, lancé en avril 2003, s'inscrit dans le prolongement de travaux et de réflexions menés depuis une dizaine d'années :

- un programme de recherche intitulé « Ville et écologie » animé par le ministère de l'Environnement et le ministère chargé de l'Équipement entre 1992 et 1999; un rapport paru en 1999 en présentait les résultats sous le titre *Ville et écologie, bilan d'un programme de recherche*;

- un atelier thématique « développement durable » réuni par le PUCA de 2001 à 2003, état des lieux de la recherche sur développement durable et territoires, et dont les résultats ont été réunis dans un ouvrage : *Questions à propos du développement durable*;

- enfin, trois études, commanditées respectivement par le MEDD et le PUCA, (étude du Geistel, *Collectivités locales, territoire et développement durable*, étude bibliographique de la Fondation des villes, et étude de RDI, *La recherche sur le développement durable dans le champ du PUCA*), dont les résultats en terme d'état des lieux de la recherche ont été très utiles à l'élaboration de cette consultation.

Le nombre important (66) et la qualité des réponses reçues (25 d'entre elles seront financées) nous montrent que la voie que ce programme a souhaité ouvrir éveille un fort intérêt de la communauté scientifique.

Nous avons à cœur, en soutenant ces recherches, de voir évoluer la notion de développement durable vers un véritable objet de recherche. Nous espérons que ce programme contribuera, au fur et à mesure des investigations et réflexions, à mettre en évidence aussi bien les leviers que les freins rencontrés au cours de l'application aux territoires des exigences de « durabilité ».

Nous souhaitons, enfin, que ces recherches mettent à la disposition des acteurs concernés des outils et méthodes pour alimenter et pour évaluer leurs politiques territoriales à l'aune des objectifs du développement durable.

Éric Vindimian

Chef du service de la recherche et de la prospective

Michèle Tilmont

Secrétaire permanente du PUCA

SOMMAIRE

1 – Objectifs et axes de l’appel à propositions de recherche	7
1 – 1 – Objectifs	7
1 – 2 – Rappel du texte de l’appel à propositions de recherche	7
2 – Conditions de la consultation et ensemble des réponses reçues	9
2 – 1 – Les orientations et conditions de la consultation	9
2 – 2 – Organisation du programme et sélection des projets	9
2 – 3 – Les équipes candidates	10
2 – 4 – Pertinence et qualité des réponses	10
3 – Analyse du panel des réponses	11
3 – 1 – Analyse des 66 projets reçus par axe thématique de la consultation	11
3 – 2 – Analyse des projets reçus selon les champs disciplinaires et terrains d’étude.	14
3 – 3 – Critères de sélection des projets	15
3 – 4 – Les fiches descriptives des projets retenus	17
ANNEXE 1 : Composition des instances de pilotage du programme « politiques territoriales et développement durable »	45
ANNEXE 2 : Listes des projets retenus, classés par axe thématique	47
ANNEXE 3 : Ensemble des projets de recherche reçus	49
ANNEXE 4 : « Le développement durable, un concept sous-exploité »	55
ANNEXE 5 : Sélection des références bibliographiques publiées, citées à l’appui des 66 projets reçus	59

1 – Objectifs et axes de l'appel à propositions de recherches

1 – 1 – Objectifs

Les objectifs de cet appel à propositions de recherche sont issus d'un constat : au moment où la notion de développement durable est utilisée de plus en plus couramment, tant dans les milieux dirigeants de tous ordres que par l'homme de la rue, il semble que s'installe une relation inversement proportionnelle entre cette généralisation croissante du « tout durable » et l'intérêt de la communauté scientifique pour ce « concept sous-exploité » (cf. annexe 3).

Pourtant les premières tentatives d'application des principes du développement durable par les responsables de politiques territoriales, depuis une quinzaine d'années, ont révélé combien ces principes étaient d'autant plus malaisés à rendre opératoires qu'ils étaient difficiles à saisir dans leur complexité. Une mauvaise compréhension de cette notion conduit en effet trop souvent, soit à la réduire à la seule prise en compte des données environnementales par le milieu économique – ce qui représente néanmoins déjà un progrès, soit à se contenter d'une simple juxtaposition incantatoire des trois piliers – économique, social et environnemental, comme si évoquer ces termes suffisait à les appliquer et à en discerner les imbrications complexes et par suite à les utiliser à bon escient.

Dans ce contexte, cette consultation constitue un appel au monde de la recherche pour que, à force de réflexion sur les *leviers et les freins rencontrés*, à force d'investigation sur les *capacités d'apprentissage* de la complexité et de l'esprit de système, comme sur les *dysfonctionnements* engendrés par le manque de transversalité dans les approches, il contribue à la mise en application des principes de « durabilité » par les acteurs des territoires.

Nous verrons plus loin que le milieu scientifique a répondu à cet appel de manière assez satisfaisante. Si certains se sont cantonnés aux valeurs sûres que représente leur terrain de recherche quotidien, d'autres ont pris le risque de revisiter en profondeur leur propre

champ d'investigation en le passant au crible de notre questionnement, quitte à présenter parfois des projets moins stables ou moins aboutis.

1 – 2 – Rappel du texte de l'appel à proposition de recherche

La notion phare de développement durable envahit désormais les politiques et stratégies mondiales, communautaires et nationales d'aménagement des territoires, lesquels sont devenus des lieux de vigilance pour ce qui est du respect des exigences de « durabilité ».

Mais les acteurs des territoires en maîtrisent-ils suffisamment les multiples facettes pour s'approprier la problématique et transformer les modes de production des politiques publiques ?

Pour dépasser ce concept intégrateur, n'a-t-on pas besoin d'un éclairage scientifique apte à définir un nouveau référentiel d'action ? Quatre axes ont été proposés aux chercheurs :

• *A. L'évaluation des politiques publiques territoriales au regard des principes du développement durable (réversibilité, diversité, précaution...)* :

- peut-on y concilier les dimensions sociales, physiques et économiques, et avec quels outils de mesure et de diagnostic ? Des recherches étaient sollicitées dans les perspectives suivantes :

- l'évaluation des politiques territoriales au regard d'un aménagement durable de l'espace,

- la multidimensionalité des politiques locales mises en œuvre,

- les indicateurs du développement durable, aptes à faire progresser vers un système de suivi-évaluation du développement durable,

- l'observation de l'application des dispositifs réglementaires se référant au développement durable,

• *B. L'articulation spatiale, thématique et temporelle des politiques : quelles capacités ont nos institutions à*

aborder les différents horizons de temps et d'espace en respectant l'équité intergénérationnelle et inter-territoriale? Il était suggéré d'aborder les points suivants :

- les interactions spatiales (impact des politiques et situations locales sur d'autres territoires...),
- l'articulation des échelles (pertinence et limites du découpage territorial actuel à l'aune des exigences complexes et contradictoires du développement durable...),
- l'impact sur les territoires des politiques macroéconomiques, fiscales ou sectorielles (notamment spécificités liées aux territoires fragiles et ruraux...),
- l'articulation spatio-temporelle (notamment les conditions permettant d'introduire le long terme dans la prise de décisions, les politiques et les pratiques...),

• *C. Les modes de gouvernance des territoires :*

- du point de vue des acteurs institutionnels, comment s'articulent les configurations politico-administratives établies et les nouvelles configurations issues de l'ins-

cription du développement durable à l'échelle des territoires? Quels sont les facteurs de changement?

- du côté de la société, comment transformer les pratiques actuelles de participation des citoyens à l'action publique en mécanismes actifs induisant une gestion collective des territoires? Peut-on mesurer l'acceptabilité sociale et la capacité d'appropriation par les citoyens du développement durable?

• *D. Les inégalités écologiques seraient-elles des facteurs d'aggravation des disparités sociales?*

- peut-on mesurer l'accumulation des handicaps sur certains territoires et comment les politiques publiques pourront-elles la combattre?
- l'interaction entre les politiques sociales et environnementales ne conduit-elle pas trop souvent à des effets inverses de ceux escomptés? Quels impacts les politiques sociales ont-elles sur la qualité environnementale? Et inversement, peut-on évaluer les coûts et bénéfices sociaux du progrès environnemental?

2 – Conditions de la consultation et ensemble des réponses reçues

2 – 1 – Les orientations et conditions de la consultation

Les axes de recherche envisagés dans le programme relevaient de plusieurs disciplines scientifiques, en particulier des branches de la sociologie, de l'économie, de la géographie, de la science politique, de l'histoire, de la philosophie, du droit, des sciences naturelles, de l'urbanisme, de l'aménagement et des sciences de l'ingénieur. Les auteurs de la consultation ont donc cherché à mobiliser des équipes composées de représentants des différentes communautés qui pouvaient apporter au problème étudié un éclairage spécifique.

L'accent a été mis sur un positionnement interdisciplinaire des problématiques de recherche, sans toutefois exclure des analyses disciplinaires.

Le programme a été conçu de manière à pouvoir rendre compte de la diversité des recherches conduites dans ces quatre champs thématiques, avec pour ambition de dégager, à partir de l'analyse de terrains particuliers, des enseignements qui puissent être utilisés par les acteurs des politiques territoriales.

Alors que l'Union européenne se prépare à organiser un Espace européen de la recherche, dans lequel certaines équipes et programmes nationaux pourraient jouer un rôle fédérateur, et que de nombreux travaux de recherche concernant les territoires sont financés par les collectivités territoriales, il a été convenu de prendre en compte ces deux dimensions dans l'évaluation des projets. Les équipes proposant leur candidature à cet appel à propositions devaient donc mentionner explicitement tout projet de recherche auquel elles participaient, dans le domaine considéré, avec le concours de financements européens, nationaux, régionaux ou locaux, en indiquant à la fois les objectifs de ces projets, les équipes concernées et le type et le montant des financements correspondants.

Enfin, les approches comparatives ont été particulièrement encouragées, quelle que soit la thématique ou la problématique retenue par les chercheurs.

2 – 2 – Organisation du programme et sélection des projets

Le pilotage du projet a été confié à deux instances, représentant respectivement l'expertise scientifique (Conseil scientifique) et la demande de recherche (Comité d'orientation).

Le Conseil scientifique, composé d'experts dans les disciplines concernées par le programme, est présidé par Corinne Larrue (Université de Tours). Il a pour mission de formaliser les orientations en termes scientifiques, de préparer les textes appelant la communauté scientifique à des propositions de recherche, d'expertiser les réponses et de proposer des actions d'animation, d'évaluation et de valorisation du programme.

Composé de représentants des directions des deux ministères responsables et de leurs établissements publics, de délégués (ou membres) d'autres ministères et d'autres groupes d'intérêts (associations, élus, professionnels...), le Comité d'orientation a quant à lui pour missions de définir les orientations du programme – en participant à l'élaboration des termes de l'appel à propositions, et de déterminer, parmi les projets reçus, ceux à financer en priorité. Il est également chargé de mettre en place les actions d'animation, d'évaluation et de valorisation du programme.

Les réponses reçues ont été étudiées, expertisées et sélectionnées par les deux instances.

Compte tenu du nombre relativement important de ces réponses, l'avis d'experts extérieurs a été largement sollicité, sur des propositions de recherche portant sur des domaines scientifiques ou techniques relevant de leurs disciplines. Ainsi chacun des projets reçus a-t-il pu être, dans un premier temps, examiné par deux experts, dont l'un au moins appartenant au Conseil scientifique.

Le Conseil scientifique s'est ensuite réuni pendant la journée du 5 septembre 2003 pour examiner tous les projets, et en élaborer, à la lumière des évaluations

faites par les experts, un premier classement à partir des critères suivants : adéquation aux termes de l'appel à propositions, intérêt et solidité scientifique, caractère novateur de la recherche envisagée, et faisabilité.

Enfin, lors de sa réunion du 11 septembre 2003, le Comité d'orientation, après avoir écouté la présentation et les propositions de sélection du Conseil scientifique, a procédé au classement final des équipes par ordre de priorité.

2 – 3 – Les équipes candidates

Les réponses proviennent pour la plupart d'instituts de recherche publics (CNRS, INRA, CIRAD, CEMAGREF, IRD) et de laboratoires rattachés à des universités ou à des grandes écoles (ENGREF, École des Mines, IEP...). Un certain nombre de laboratoires porteurs de projets se sont associés avec une ou deux autres structures de recherche, élargissant ainsi le champ de compétences et la pluridisciplinarité de l'équipe, ou cherchant à s'adjoindre un ou plusieurs spécialistes de champs plus spécifiques.

Un petit nombre de projets ont été envoyés par des consultants chercheurs isolés ou rattachés à des structures de type bureau d'études ou association.

Certaines équipes se sont également associées avec des laboratoires étrangers (notamment européens), afin de travailler à un projet de recherche commun tout en menant parallèlement des investigations sur des terrains situés en France et à l'étranger. Elles ont répondu en cela à l'incitation qui leur en était faite dans la consultation.

2 – 4 – Pertinence et qualité des réponses

Comme indiqué plus haut, on peut *se féliciter en premier lieu du nombre relativement important d'équipes* qui ont fait l'effort – et pris le risque – de répondre au questionnement de l'appel à propositions de recherche, et d'entrer dans la complexité de la démarche systémique que suscite la notion de développement durable.

Cela révèle aux initiateurs du programme qu'un potentiel de recherche existe autour de ces questions; il s'agit désormais de nourrir et d'entretenir cette mobilisation de la communauté scientifique.

Autre *motif de satisfaction* : les chercheurs, dont beaucoup ont fait l'effort de regrouper dans un même projet des disciplines complémentaires, ont respecté dans l'ensemble les critères proposés, tel l'ancrage sur des territoires bien identifiés et le partenariat avec leurs responsables politiques et techniques. Ils ont également recherché l'association avec des équipes étrangères. Il faut malheureusement signaler à ce sujet que les résultats n'en sont pas toujours très pertinents, les comparaisons avec l'étranger ayant quelquefois alourdi ou déséquilibré les projets, leur faisant perdre de leur pertinence. Bien sûr certains ont, au contraire, su en tirer bénéfice et enrichir leur proposition d'une véritable démarche comparative.

Il résulte de ces efforts *un bon nombre de projets de qualité*, ce qui a permis de retenir plus d'un tiers des réponses pour un engagement en 2003 et en 2004.

La communauté scientifique s'est donc mobilisée, en partie, pour faire avancer la connaissance et la compréhension de la notion de développement durable, ainsi que son application aux politiques territoriales et à l'évaluation de leur efficacité.

En revanche, on ne peut passer sous silence *les points faibles* de cette consultation : quelques réponses (10 % des réponses reçues), pourtant solides scientifiquement, ont été jugées totalement hors champ par les experts scientifiques, confirmant cette tendance notée plus haut à une utilisation abusive de la notion de développement durable, tendance fréquente y compris parmi les chercheurs. D'autres équipes (20 % des projets reçus) dont les projets ont été jugés de qualité moyenne, sans être tout à fait hors champ, sont restées trop fortement ancrées dans leurs thématiques habituelles en se contentant d'évoquer de manière allusive le développement durable. Un dernier ensemble de projets n'ayant pas été jugés scientifiquement solides, n'a pas été retenu. Ces projets représentent un tiers des réponses reçues.

Enfin *parmi les points faibles*, on peut relever le déséquilibre dans la répartition des projets reçus par axes thématiques : la majorité des réponses concerne les deux axes les plus « classiques » de la consultation, alors que les axes recouvrant des thèmes plus complexes et encore peu explorés (notamment celui des inégalités écologiques) ont été trop peu traités.

3 – Analyse du panel des réponses

3 – 1 – Analyse des 66 projets reçus par axe thématique de la consultation

Une vue d'ensemble fait apparaître deux axes thématiques bien traités : l'évaluation des politiques publiques territoriales au regard des principes du développement durable et le mode de gouvernance des territoires; cela peut s'expliquer d'une part par l'ampleur de chacun de ces champs, et d'autre part par la forte attractivité, visible depuis plusieurs années, aussi bien de l'outil indicateur que du thème de la gouvernance, parmi les communautés de chercheurs des sciences de l'environnement et des sciences humaines.

Une première analyse des thématiques et des problématiques soulevées par les projets retenus pour financement, a conduit à un léger remaniement des axes thématiques tels que formulés dans le texte de la consultation. Il en résulte une re-formulation de ces axes, en quatre thématiques :

- *les processus et méthodes d'évaluation des politiques territoriales à l'aune des objectifs du développement durable;*
- *les mécanismes en œuvre dans l'articulation spatiale, sectorielle et temporelle des politiques;*
- *gouvernance et développement durable : limites et opportunités;*
- *les inégalités écologiques, une entrée pour apprécier les impacts territoriaux des actions publiques.*

Un examen systématique des réponses reçues, fait apparaître la répartition suivante parmi ces quatre thématiques (on notera qu'un certain nombre de projets ont été comptés deux fois car ils traitent parallèlement plusieurs des quatre thématiques) :

Thématique 1 : Les processus et méthodes d'évaluation des politiques territoriales à l'aune des objectifs du développement durable

Sur les 66 projets, *trente-six* ont proposé de traiter de manière centrale cette thématique, correspondant à l'axe A de l'appel à propositions. Ces projets sont à peu près équitablement répartis entre espace (ou problématique) urbain(e) et rural(e).

Parmi ces 36 projets, 10 abordent la question de l'élaboration d'indicateurs.

On y trouve des propositions visant à construire ou à mettre à l'épreuve des indicateurs assez intégrateurs, de type « indicateurs de durabilité », mais également certaines propositions d'indicateurs ciblant des problématiques moins larges : c'est notamment le cas d'une proposition (retenue) d'indicateur de dépenses énergétiques, la « signature énergétique urbaine ». C'est le cas également d'un projet portant sur des indicateurs d'inégalités écologiques, mais qui a fait l'objet de réserves quant au choix méthodologique et à son adéquation avec les objectifs visés. C'est enfin le cas d'un projet portant spécifiquement sur les politiques de gestion et d'assainissement de l'eau. Ce projet a été retenu, sous réserve que la problématique du développement durable ne soit pas oubliée au profit d'une réflexion trop sectorielle.

Deux projets se proposaient de réaliser des comparaisons entre indicateurs ou entre systèmes d'indicateurs. L'un des deux a été retenu, qui porte sur une comparaison franco-allemande de la mise en œuvre d'indicateurs locaux de développement durable.

Il y a peu de projets abordant principalement cette question de l'évaluation sous l'angle de l'observation de l'application des dispositifs réglementaires. La plupart sont traités comme des études plutôt que comme des projets de recherche, laissant trop peu de place à la problématique ou au questionnement scientifique. Néanmoins deux des propositions abordant ce thème, bien que seulement de manière incidente, ont pu être retenues, sous réserve de respecter quelques infléchissements, proposés par le conseil scientifique (projets n° 24 sur les marges urbaines et l'application des SCOT, DTA et agendas 21, et n° 54, sur la thématique de la mobilité et des SCOT).

Les deux autres volets de cette première thématique, à savoir l'évaluation des politiques territoriales au regard d'un aménagement durable de l'espace, et l'évaluation de la multi-dimensionnalité des politiques locales, ont rarement été traités de manière centrale.

Peut-être faut-il y voir le résultat d'un défaut de clarté dans la formulation de ces problématiques. Néanmoins, un certain nombre de projets, bien que situés plus clairement sur d'autres axes de l'appel à propositions de recherche, s'intéressent également à ces questions.

Pour illustrer cette première thématique, *les six projets suivants ont été retenus* :

- la mise en œuvre d'indicateurs locaux du Développement Durable, à partir d'une comparaison franco-allemande;
- élaboration d'indicateurs pour un système de suivi-évaluation du développement durable au niveau territorial;
- la signature énergétique urbaine; vers un nouvel indicateur synthétique?
- rôle des coordinations locales dans le développement durable des territoires;
- intercommunalité et durabilité des services d'eau et d'assainissement en France et en Europe;
- recherche-action : une démarche d'évaluation croisée comme support d'une dynamique territoriale de développement durable.

Thématique 2 : Les mécanismes en œuvre dans l'articulation spatiale, sectorielle et temporelle des politiques

Dix-huit parmi les 66 projets se situent explicitement sur cet axe thématique; on y trouve les thèmes suivants : politiques locales de la gestion de l'eau, politique des transports, projets d'agglomération, emploi durable, commerce et ville durable, aménagement du littoral.

L'approche proposée ici présentait une difficulté majeure liée à la nature de la notion de « développement durable » : alors que les politiques publiques ont été jusqu'ici le plus souvent organisées et analysées de manière sectorielle, cette thématique invitait les équipes à bâtir et à mettre en œuvre une approche transversale des politiques d'aménagement et de développement du territoire. Elle les incitait à observer et analyser précisément les articulations entre espace local et espaces plus « englobants », entre espaces de décision et espace de production et de vie du territoire, entre temps court et moyen/long terme, entre les divers secteurs de l'activité humaine et de l'action publique. S'il s'agit ici d'une position essentielle à l'approche du territoire en terme de développement durable, elle n'est cependant pas confortable, et

demande aux chercheurs une certaine inventivité, et un renouvellement des méthodes d'analyse classiques.

Les projets ont privilégié le plus souvent une entrée dans le développement durable territorial par le biais d'une politique sectorielle particulière (politique du tourisme, des transports, de l'emploi...); ceux qui ont été sélectionnés ont néanmoins porté l'accent sur l'intégration du développement durable, de ses exigences et/ou de ses méthodes de gouvernance, aux politiques sectorielles étudiées. Un certain nombre de projets (non retenus) ont en revanche proposé une approche sectorielle trop classique et n'ont fait référence au « développement durable » que par des raccords artificiels.

Rares sont les projets qui ont choisi comme axe central de questionnement l'analyse des articulations temporelles; un projet sur l'utilisation de la prospective dans la pratique du développement durable et dans la construction de projets de territoires, bien que jugé un peu généralisant dans son approche, a néanmoins été sélectionné, sous réserve d'un resserrement autour de quelques questions (projet n° 43).

Sept projets ont été retenus pour contribuer à l'approfondissement de cette thématique :

- l'aménagement durable du littoral languedocien. De la mission Racine à la gouvernance multi-niveaux;
- intégrer le développement durable dans les politiques territoriales de développement : le cas des politiques touristiques, évolution comparée dans le massif pyrénéen espagnol et français;
- à l'ouest des Bouches-du-Rhône, trois territoires types pour penser la durabilité : le projet de pays d'Arles, la réhabilitation de l'étang de Berre, le contrat de delta Camargue;
- politiques régionales de l'environnement et développement économique : une approche territoriale;
- la protection des ressources en eau potable par contractualisation avec les agriculteurs;
- le commerce dans la ville durable : politiques territoriales du commerce et développement urbain durable;
- pratique de la prospective et praxéologie du développement durable.

Thématique 3 : Gouvernance et développement durable : limites et opportunités

Trente-neuf réponses se situent sur cet axe. Ce grand nombre peut s'expliquer en partie par l'attractivité

déjà signalée de la thématique «gouvernance», et la facilité de «recycler» dans cette thématique des recherches en cours ou plus classiques. Pour autant, un certain nombre de propositions sérieuses et innovantes dans leur problématique ou dans les outils d'analyse proposés, ont été présentées.

Parmi celles-ci, quelques-unes sont de type «recherche-action» : outils pour la gestion des conflits, accompagnement de démarches de concertation autour de projets d'aménagement...

La question de l'élaboration d'une vision commune du territoire et de la notion de développement durable, que puissent s'approprier, au fur et à mesure de son élaboration, les différents acteurs impliqués dans le développement territorial, a été souvent abordée.

Cette approche «bottom up» de la gouvernance des territoires mérite en effet d'être approfondie, et les résultats obtenus dans ce champ devraient être particulièrement utiles aux acteurs publics.

Les huit projets retenus dans cette thématique de la gouvernance sont les suivants :

- la gouvernance performative, impasse ou étape vers le développement durable?
- élaboration des politiques publiques territoriales de développement durable : des représentations sociales aux modes de gouvernance;
- les démarches de développement durable, pertinence et apports effectifs dans la gestion de l'air et de l'eau : les exemples de Lille et de Saint-Étienne;
- le fleuve, un instrument pour le développement durable?
- protection de la nature, territoire et développement durable. Les usages sociaux du développement durable dans les contextes locaux : le cas des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux, des réserves naturelles et du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres – entre rhétorique et pratique;
- mobilité et transports; quelles pratiques de concertation des acteurs à l'échelle des territoires? Analyse des représentations, des méthodes et des pratiques de gouvernance à partir de l'exemple des SCOT;
- la mobilité durable dans les agglomérations péri-alpines : recherche sur un outil d'appropriation de la problématique par le public;
- élaboration collective d'une représentation territoriale comme référentiel commun du développement durable.

Thématique 4 : Les inégalités écologiques, une entrée pour apprécier les impacts territoriaux des actions publiques

Cette thématique n'a pas fait recette puisque *seulement huit projets* se rattachent, de manière plus ou moins centrale, à cette problématique des inégalités écologiques, dont on s'aperçoit pourtant qu'elle devient urgente à traiter. Comme évoqué plus haut, il s'agit sans doute d'une thématique quelque peu orpheline, sur laquelle la communauté scientifique française est encore peu structurée et mobilisée, d'où l'importance d'y contribuer dans la mesure du possible.

La plupart des projets traitant des inégalités écologiques portent sur des espaces urbains et sur des politiques d'urbanisme. Quelques-unes parmi ces rares réponses ont été jugées de qualité suffisante pour être retenues : l'une (projet n° 55) sur «une évaluation, par la méthode des prix hédoniques, des inégalités écologiques et des politiques territoriales» (lien avec d'autres méthodes d'évaluation économique environnementale); l'autre (projet n° 22) sur «les inégalités écologiques de la ville» (il s'agit d'un projet comparatif, notamment entre la France et l'Allemagne). Deux autres propositions traitent cette problématique de manière plus indirecte : l'une (projet n° 18) se place du point de vue de l'analyse historique des inégalités, tandis que le projet 24 aborde plus spécifiquement les volets spatial et managérial appliqués à un territoire de «marges urbaines» en difficulté.

Seuls les quatre projets ci-dessous ont pu être retenus pour illustrer la thématique des inégalités écologiques :

- pour un renouveau urbain : gestion des héritages et inégalités. Difficultés sociales et risques environnementaux en Seine-Saint-Denis, 1850-2000;
- l'impact des inégalités écologiques et des politiques territoriales; une évaluation par la méthode des prix hédoniques;
- marges urbaines, re-développement et gouvernance multi-échelles;
- les inégalités écologiques de la ville : caractérisation des situations et de l'action publique.

Pour finir, malgré les efforts de redressement pour réduire les disparités entre les quatre axes thématiques, le thème des inégalités écologiques, ainsi que la problé-

matique de l'articulation spatiale et temporelle des politiques territoriales, restent assez peu représentés.

Un appel à propositions de recherche complémentaire, ciblé sur ces deux questionnements, est à envisager ultérieurement pour rééquilibrer et enrichir le programme.

3 – 2 – Analyse des projets reçus selon les champs disciplinaires et terrains d'étude.

Comme cela a été mentionné plus haut (§ 2-1), les auteurs de la consultation ont cherché à mobiliser des équipes composées de représentants des différentes communautés scientifiques, qui pouvaient apporter au problème étudié un éclairage spécifique, et l'accent a été mis sur un positionnement interdisciplinaire des problématiques de recherche, sans toutefois exclure des analyses disciplinaires.

L'analyse des réponses reçues au regard de la mobilisation de disciplines variées, fait apparaître les constats suivants :

En premier lieu, certaines associations inter-disciplinaires étaient présentes dans un assez grand nombre de projets de recherche, montrant l'acculturation déjà engagée entre ces communautés de chercheurs ; il s'agit en particulier de l'association entre géographes, aménageurs, urbanistes, économistes et sociologues. On retrouve cette association dans une assez forte proportion de projets.

Il s'agit ici, par ailleurs, des disciplines le plus fréquemment sollicitées dans les propositions reçues : 30 projets parmi les 66 se proposaient de faire appel à un(e) sociologue au moins, 23 engageaient un(e) ou plusieurs urbanistes – aménageurs ; la géographie était représentée dans 20 projets, les sciences économiques dans 25 projets.

On notera néanmoins une tendance de certaines équipes de sociologues à rester encore souvent « isolées » : de trop nombreux projets à orientation uniquement sociologique ont été présentés.

Les sciences politiques ont elles aussi été largement représentées, soit comme unique discipline représentée dans le projet soit, la plupart du temps, en association avec la sociologie, et/ou la géographie, et/ou les sciences économiques. Le droit a été mobilisé dans 7 projets, toujours en association avec d'autres disciplines (urbanisme, sciences économiques, géographie, histoire).

Peu de propositions ont fait appel à l'histoire, alors

que la thématique de l'évolution au cours du temps des dynamiques territoriales a été très souvent évoquée : quatre projets seulement, parmi les 66 propositions, faisaient appel à un(e) historien (ne). Deux d'entre eux ont pu être retenus. Il semble pourtant important d'apporter, à la réflexion sur la prise en compte du temps long des générations futures, l'éclairage des évolutions passées. Beaucoup de projets ont souligné à quel point les territoires étaient entre autres choses le fruit d'une évolution et d'un contexte historique précis, qui ne peuvent être occultés lorsqu'il s'agit de réfléchir à des solutions adaptées de mise en œuvre de projets territoriaux « durables ».

Enfin, parmi les disciplines présentes seulement dans quelques projets, figurent l'architecture (trop souvent isolée), l'écologie, toujours associée à d'autres disciplines (sciences humaines et sociales), ce qui mérite d'être salué, la philosophie, également toujours en association avec d'autres approches, les sciences de l'ingénieur, isolées ou associées, la psychologie, les sciences de l'éducation (un projet), la linguistique (un projet) et la sémantique (un projet). Ces quatre dernières disciplines ont toutes été convoquées dans des projets pluri-disciplinaires.

L'appel à propositions invitait par ailleurs les équipes à appuyer leurs réflexions sur l'étude de terrains particuliers, et encourageait, lorsque cela était pertinent, l'adoption d'une démarche comparative entre plusieurs terrains.

Les terrains d'étude choisis sont relativement variés.

Essentiellement situés sur le territoire français (métropole et Outre-Mer), on compte néanmoins une dizaine de projets dont l'un au moins des terrains est situé à l'étranger.

En France, ce sont les régions situées autour d'Aix-Marseille (8 projets) et autour de Lyon-Saint-Etienne (6 projets), qui ont été le plus souvent proposées comme terrains d'étude. Viennent ensuite les Alpes (en particulier les Alpes de Haute-Provence), le Nord-Pas-de-Calais, la région Midi-Pyrénées, le Bassin Parisien (avec notamment deux projets en Seine-Saint-Denis, tous deux retenus).

Les terrains à l'étranger se situent en grande majorité en Europe, avec de nombreux projets portant sur des villes ou régions d'Italie (4 projets), l'Angleterre (3

projets). Pays-Bas et Allemagne ont été chacun retenus par deux projets, et l'on trouve parmi les autres pays la Norvège, la Finlande, l'Autriche, le Maroc, et les Îles Caraïbes.

Un tiers des projets environ proposait une démarche comparative entre divers terrains. Dans le détail, le Conseil scientifique n'a pas toujours jugé opportunes ou justifiées ces démarches, que de trop nombreuses équipes semblent avoir « surimposées » à leur projet pour mieux répondre aux spécificités de l'appel à propositions, sans en faire véritablement l'occasion d'enrichir leur démarche ou leur problématique.

3 – 3 – Critères de sélection des projets

La sélection et l'ordre de priorité ont été définis de manière globale en fonction de la qualité et de la pertinence des réponses, et en tenant compte du degré d'intégration des propositions aux orientations et conditions de la consultation (cf. § 2-1).

Vingt cinq projets ont été retenus selon l'appréciation des jury et comité d'orientation et selon les notes découlant de ces appréciations. Parmi eux, 19 ont reçu la note A et 6 la note B (les 41 autres propositions ayant été notées C ou hors champ).

Fiches descriptives des projets retenus

Axe 1 :

Les processus et méthodes d'évaluation des politiques territoriales
à l'aune des objectifs du développement durable

Axe 2 :

Les mécanismes en œuvre dans l'articulation spatiale,
sectorielle et temporelle des politiques publiques

Axe 3 :

Gouvernance et développement durable :
limites et opportunités

Axe 4 :

Les inégalités écologiques, une entrée pour apprécier
les impacts territoriaux des politiques publiques

Axe 1 : Les processus et méthodes d'évaluation des politiques territoriales à l'aune des objectifs du développement durable

La mise en œuvre d'indicateurs locaux du développement durable, à partir d'une comparaison franco-allemande (projet n° 01)

Responsable scientifique :

Jean-Paul Carrière, Université de Tours, Centre de recherches Villes, Sociétés, Territoires

Équipes du groupement :

• *Université de Tours : Marie Girardin, Élisabeth Rakotofiringa, Mathias Voell*

• *Institut für Landesplanung und Raumforschung, Universität Hannover : Hans Günter Barth, Annette Lang*

Ce projet a pour objet l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs du développement durable à destination des collectivités locales françaises : l'équipe porteuse de cette proposition a pour ambition de répondre aux attentes des communes françaises en matière d'indicateurs du développement durable, en s'appuyant principalement sur l'expérience allemande.

La démarche adoptée se fonde sur une étroite comparaison entre les objectifs et les méthodes de mise en œuvre de plans de développement durable dans les communes françaises et allemandes.

Ce projet s'appuie sur les résultats d'une recherche antérieure conduite par l'Institut für Landesplanung und Raumforschung de l'Université de Hanovre. Grâce à ce travail préalable, des premiers éléments ont été recueillis qui laissent entrevoir de réelles possibilités de transférabilité de certaines méthodes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de politiques locales du développement durable. Les différences structurelles entre les deux contextes nationaux (système politico-administratif, méthodes de planification, culture, etc.), qui constituent autant de difficultés majeures dans la confrontation des principes d'application du développement durable, ne manqueront pas d'être prises en considération dans cette étude.

En conséquence, les questions de recherche seront posées de la manière suivante :

- quelles sont les différences fondamentales entre les démarches allemande et française en matière de réalisation et d'évaluation de projets de durabilité ?
- sur quoi reposent ces différences et dans quelle mesure rétroagissent-elles sur les attentes relatives aux systèmes d'indicateurs ?
- quels sont les aspects de l'expérience allemande susceptibles d'être transférés et appliqués au contexte français ?
- comment pourrait être structuré un tel système d'indicateurs ?

En termes de méthodologie, le projet mobilisera les résultats des travaux évoqués ci-dessus en les actualisant et en les complétant. Ces indicateurs seront développés et testés « en continu » en ayant recours à des études de cas et des expérimentations au sein de collectivités locales françaises.

Les résultats de cette recherche, découlant à la fois d'un examen le plus large possible de la littérature française et allemande (mais aussi issue d'autres pays) et d'enquêtes de terrain, seront validés au sein d'ateliers et de séminaires, réunissant aussi bien des experts des communes étudiées que des spécialistes de l'évaluation du développement durable.

**Axe 1 : Les processus et méthodes d'évaluation des politiques territoriales
à l'aune des objectifs du développement durable**

**Élaboration d'indicateurs pour un système de suivi-évaluation
du développement durable (projet n° 02)**

Responsable scientifique :

Bernard Planque, Université d'Aix-Marseille III, Aix-en-Provence

Équipes du groupement :

- *Ben-Gurion University, Department of Public Policy and Administration School of Management : Raphaël Bar-El*
- *CNRS : Yvette Lazzeri*
- *IERSO, Université de Bordeaux IV : Nathalie Gaussier, Claude Lacour*
- *Université d'Aix-Marseille III : Gilbert Benhayoun, Emmanuelle Moustier*
- *Université de Pittsburgh : Clyde Mitchell-Weaver*
- *Université fédérale de Rio-de-Janeiro : Henrique Fonseca-Netto*

L'objectif de cette étude est de définir une série d'indicateurs dans la perspective de mise en place d'un système de suivi-évaluation du développement durable sur des territoires. Les indicateurs constituent une opportunité d'acquisition de nouvelles connaissances, informations et idées, l'occasion de créer un cadre de réflexions, d'échanges autour du développement durable.

L'équipe porteuse du projet se propose d'organiser la restitution en trois étapes :

- élaboration d'un référentiel d'indicateurs, à partir de la confrontation entre les indicateurs élaborés par l'IFEN et ceux proposés par quelques territoires (réseau des villes durables de l'ARPE Midi-Pyrénées, villes signataires de la convention d'Aalborg) ; une fiche descriptive sera élaborée pour chacun des indicateurs retenus ;
- test et amélioration du référentiel à partir d'une agglomération pilote : le Pays d'Aix ; – diagnostic des « villes durables » : construction d'un indicateur composite et synthétique unique de durabilité, après avoir appliqué ce diagnostic aux différentes villes étudiées.

Une attention particulière sera portée à la méthodologie d'élaboration des indicateurs, compte tenu des contraintes et limites de ces outils d'appréciation de phénomènes non mesurables et non quantifiables à partir d'une échelle de valeurs normative et/ou comparative. Plusieurs questions seront abordées pour chacun des indicateurs :

- l'indicateur est-il en capacité de traduire les impacts et d'en donner une bonne lisibilité ?
- quelle est sa source d'information et avec quelle régularité est-elle mobilisable ?
- quels sont les coûts, les délais ?
- la définition de la maille et du périmètre d'observation, et l'échelle temporelle envisagée pour le suivi des indicateurs, sont-elles adaptées à la nature du phénomène à appréhender ?

En fin d'études, sera organisée une « Journée sur le diagnostic des villes durables » afin de croiser les regards et réflexions des territoires concernés, sur les aspects à la fois conceptuels et méthodologiques.

Axe 1 : Les processus et méthodes d'évaluation des politiques territoriales
à l'aune des objectifs du développement durable

La signature énergétique urbaine : vers un nouvel indicateur synthétique ? (projet n° 16)

Responsable scientifique :

Pierre-Noël Giraud, École des Mines de Paris

Équipes du groupement :

• *CIREN : Jean- Charles Hourcade*

• *CSH : Joël Ruet*

• *IRD : Marie Hélène Zérah*

• *LATTS- CNRS : Bernard Barraqué*

Ce projet vise à justifier et à construire un nouvel indicateur synthétique de développement urbain durable : la « signature énergétique urbaine ».

Cet indicateur renseignera sur le niveau de consommation d'énergie finale par type d'usage et par forme d'énergie, sur la consommation en énergie primaire induite et sur les émissions de gaz à effet de serre liées.

La recherche procédera en trois temps :

1. analyse critique des indicateurs de développement urbain existant, des analyses de consommations énergétiques urbaines disponibles, ainsi que des modèles énergétiques de type technico-économique ;
2. proposition de construction d'un indicateur synthétique : la signature énergétique urbaine, qui soit additif et puisse donc être cohérent avec les indicateurs nationaux ; sur le plan méthodologique, l'équipe porteuse du projet souhaite ainsi élaborer et justifier scientifiquement un mode de construction de cet indicateur énergétique, et définir un cadre de référence stable pour en discuter la pertinence ;
3. application et test de cet indicateur sur un échantillon de villes, riches ou pauvres, pour lesquelles des analyses de consommation énergétique sont disponibles.

Cette phase d'application permettra une première analyse des liens entre les paramètres descriptifs d'une grande ville (démographiques, géographiques, économiques et sociaux) et sa signature énergétique ; elle pourra aboutir, plus globalement, sur un diagnostic appliqué à l'hétérogénéité et la durabilité des systèmes énergétiques de quelques grandes villes illustratives du phénomène urbain mondial.

Axe 1 : Les processus et méthodes d'évaluation des politiques territoriales à l'aune des objectifs du développement durable

Rôle des coordinations locales dans le développement durable des territoires (projet n° 08)

Responsables scientifiques :

Valérie Angeon, ENGREF

Jean-Marc Callois, CEMAGREF

Équipes du groupement :

• *CEMAGREF : Nathalie Bertrand*

• *CIRAD : Patrick Caron*

• *ENGREF : Sylvie Lardon*

• *École des territoires : Francis Morin*

Ce projet vise à étudier les déterminants sociaux et institutionnels de la performance des territoires dans les trois dimensions du développement durable. L'équipe porteuse du projet a l'ambition d'examiner comment des caractéristiques sociales et culturelles notamment, peuvent influencer les dynamiques globales des territoires, parfois indépendamment des potentialités initiales de développement.

Cette recherche souhaite apporter des éléments de réponse aux questions suivantes :

- existe-t-il un lien entre les comportements individuels des habitants et les actions mises en œuvre par les institutions ?
- les comportements individuels influencent-ils directement les dynamiques économiques, environnementales et sociales ?
- dans quelle mesure la gestion des biens communs, source de conflits voire de consensus, débouche-t-elle sur une organisation collective ?
- les réponses aux divers problèmes collectifs (environnementaux, sociaux, économiques) sont-elles mutuellement compatibles et se traduisent-elles par des niveaux d'engagement similaires ?

La réponse à ces questions de recherche débouchera sur l'élaboration d'une méthodologie de diagnostic de territoire du point de vue du développement durable, et sur des propositions de qualité de la coordination au niveau d'un territoire.

Des enquêtes seront menées sur six territoires regroupés dans des coordinations de type « pays LOADDT » ou en intercommunalité. Ces enquêtes porteront sur trois niveaux d'analyse : le degré d'intégration sociale des habitants du territoire (capital social de type informel), la qualité de la coordination au niveau des institutions locales, et la performance des territoires selon les trois dimensions du développement durable. Les relations de causalité entre ces trois niveaux d'analyse seront mises en évidence par des analyses statistiques et des monographies approfondies sur quelques terrains.

Le produit final comprendra d'une part une méthodologie de diagnostic territorial prenant en compte les aspects sociaux et institutionnels, d'autre part des propositions d'indicateurs de capital social et de performance institutionnelle.

Axe 1 : Les processus et méthodes d'évaluation des politiques territoriales
à l'aune des objectifs du développement durable

Intercommunalité et durabilité des services d'eau et d'assainissement en France et en Europe (projet n° 19)

Responsable scientifique :

Lætitia Guérin-Schneider, ENGREF – Laboratoire GEA

Équipes du groupement :

- *CNRS – LATTS – ENPC : Bernard Barraqué*
- *CNAM – CEREM : Christelle Pezon*
- *ENGREF – GEA : Lise Breuil*
- *ENTPE – RIVES : Sylvain Petitet*

La conciliation des trois dimensions constitutives du développement durable (environnement, économie, éthique) renouvelle en France la problématique de la gestion des services d'eau et invite à la définition de nouveaux territoires pour l'élaboration des compromis nécessaires. Ces nouveaux territoires se construisent à partir de structures existantes (communes, EPCI traditionnels, départements, agences de l'eau) et élaborent des modes de gouvernance inter-territoriale à l'échelle desquels s'ouvrent de multiples options de développement. L'équipe porteuse de ce projet se propose d'évaluer les effets des politiques territoriales menées par quelques autorités organisatrices réorganisées récemment au sein de plus vastes EPCI, sur la durabilité des services d'eau. Une politique publique relève du développement durable selon des critères à prétention universelle qui facilitent les comparaisons internationales. Toutefois, les modalités institutionnelles susceptibles de favoriser une démarche de durabilité résultent de dispositifs territoriaux propres à la culture économique et politique de chaque pays. L'examen des pratiques de la gestion de l'eau dans différents pays (Italie, Angleterre, Portugal) aux dispositifs contrastés (périmètre libre ou imposé des services, gestion publique ou privée, cumul ou séparation des compétences en gestion des eaux brutes, potables et usées) devra permettre de comparer le degré de durabilité atteint par les services d'eau potable et d'assainissement, et d'identifier des (ou les) variables institutionnelles explicatives.

**Axe 1 : Les processus et méthodes d'évaluation des politiques territoriales
à l'aune des objectifs du développement durable**

**Recherche-action : une démarche d'évaluation croisée
comme support d'une dynamique
territoriale de développement durable (projet n° 28)**

Responsable scientifique :

Michel Capron,

Laboratoire d'études et de recherche sur la gestion des organisations (LERGO)

Équipes du groupement :

- *Les ateliers de l'économie sociale et solidaire : association de recherche expérimentale, d'appui méthodologique et de formation des dynamiques participatives : Claire Cartieaux*
- *Scop Initiatives Compétences : coopérative-conseil : Pierre-Yves Jan*
- *CJDES : Dominique Picard*
- *Scop PENNEC : Alain Yvergnaux*

Cette proposition de recherche-action se fonde sur l'hypothèse qu'une démarche d'évaluation croisée de la responsabilité sociale de différents acteurs, dans un même temps et sur un même territoire, facilite une dynamique de développement durable.

L'équipe prévoit de construire, en s'appuyant essentiellement sur l'outil « bilan sociétal » existant, des méthodes et des outils complémentaires et adaptés pour progresser vers un système de suivi-évaluation du développement durable, et plus particulièrement d'un comportement socialement responsable de l'autorité locale.

Dans un territoire situé en Bretagne, à dominante rurale, le Bilan sociétal sera mis en œuvre dans quelques entreprises et collectivités, suivant des modalités précises :

- animation participative, auprès des dirigeants, d'agents de terrain et autres parties prenantes, de cette démarche d'évaluation croisée, combinant des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux ;
- croisement des données entre les différentes organisations concernées du même territoire, avec mise en perspective des exigences de développement durable ;
- implication des acteurs dans le relevé des intérêts et limites de l'outil Bilan sociétal.

Les résultats attendus de cette étude sont les suivants :

- Adaptation de l'outil et de la méthode Bilan sociétal et élaboration d'indicateurs de développement durable pour les collectivités locales ;
- analyse et mise en œuvre des conditions nécessaires à l'élaboration collective et participative des orientations stratégiques à mener sur le territoire en matière de politiques publiques ;
- relevé des impacts des enjeux du développement durable sur le plan des stratégies individuelles, induits par le travail sur la vision partagée entre les différents types d'acteurs ; répercussions en terme de politiques publiques à élaborer.

Axe 2 : Les mécanismes en œuvre dans l'articulation spatiale, sectorielle et temporelle des politiques publiques

L'aménagement durable du littoral languedocien : de la mission Racine à la gouvernance multi-niveaux (projet n° 57)

Responsable scientifique :

Pierre Valarié, CEPEL, Université de Montpellier

Équipes du groupement :

• CEPEL, Université de Montpellier : Hubert Peres ; Saïd Darviche ; Olivier Dedieu ; Marion Réau ; Imad Zouhair

Ce projet de recherche porte sur les conditions de mise en œuvre du Plan de développement durable élaboré et impulsé par la Mission Interministérielle d'Aménagement Littoral en Languedoc-Roussillon, quarante ans après la Mission d'Aménagement Racine, qui avait basé essentiellement son action sur un usage mono-fonctionnel touristique de l'espace côtier.

Aujourd'hui le littoral languedocien est soumis à des pressions croissantes liées à un développement soutenu de l'urbanisation en relation avec des migrations démographiques importantes. Ceci s'accompagne d'un accroissement des activités et usages de cet espace, qui conduisent à une appropriation de fait de l'espace et des ressources, et à une fragilisation alarmante du cordon littoral.

La Mission actuelle a pour objectif essentiel de repenser une stratégie d'aménagement durable, passant par un rééquilibrage des activités en termes d'équité territoriale. Cette action s'inscrit dans un contexte décisionnel poly-centrique et d'interdépendance entre acteurs et institutions, qu'elles soient administratives ou politiques.

Dans ce contexte de gouvernance, l'action de la Mission sera analysée à trois niveaux problématiques :

- Ses effets en termes de transformations des configurations politico-administratives locales : le passage d'une problématique de développement touristique à celle d'un développement durable territorialisé induit en effet un repositionnement des acteurs et des institutions sur le mode de la coopération/concurrence. À ce titre, cette perspective permet une lecture du développement durable qui ne se focalise pas uniquement sur les enjeux de coordination et rend compte des dimensions proprement politiques des différentes échelles d'action.
- Ses capacités à produire de nouvelles modalités de concertation et de mobilisation des institutions et populations concernées : il s'agit ici d'analyser les formes de mobilisation et de concertation tant dans les arènes de négociations entre acteurs institutionnels que dans les forums élargis et autres formes de consultations publiques impulsées par la Mission dans la mise en œuvre de son Plan.
- Ses effets en termes d'apprentissage dans les nouveaux modes de conduite de l'action publique territoriale : cette question de l'apprentissage, à caractère plus ou moins institutionnel, est d'autant plus importante et complexe que les processus de l'action publique mettent en lumière une autre source de complexité qui résulte de l'association d'accords formels et d'arrangements parallèles, et plus généralement du flou des procédures et du caractère lacunaire des formes de contrôle et de sanction.

Axe 2 : Les mécanismes en œuvre dans l'articulation spatiale, sectorielle et temporelle des politiques publiques

Intégrer le développement durable dans les politiques territoriales de développement : le cas des politiques touristiques, évolution comparée dans le massif pyrénéen espagnol et français (projet n° 06)

Responsable scientifique :

Vincent Vlès, Université de Pau et des Pays de l'Adour, UMR Société – Environnement – Territoire

Équipes du groupement :

- *Université de Pau et des Pays de l'Adour, UMR Société – Environnement – Territoire : Vincent Berdoulay, Sylvie Clarimont*
- *Université de Saragosse, Vicente Bielza de Ory*

Les territoires intercommunaux font l'objet de politiques touristiques dont on connaît mal le positionnement en matière de développement durable.

La question de l'articulation spatiale et temporelle dans la mise en œuvre de principes parfois divergents (depuis le niveau régional jusqu'au niveau intercommunal) est au centre de la présente proposition de recherche : quels principes de construction spatiale, quels critères d'appréciation des politiques et des pratiques, quels indicateurs observables peut-on retenir pour évaluer les problèmes posés par l'articulation entre politiques sectorielles et territoriales? Comment sont appliqués les critères de biodiversité, de capacité de charge, de seuils de fréquentation, d'accès aux loisirs dans différents types de systèmes locaux intercommunaux de production de loisirs? Les démarches varient-elles en fonction des modes de construction de l'intercommunalité en Espagne et en France? La recherche s'articulera sur l'analyse comparée de territoires pyrénéens unis par des relations de partenariat parfois anciennes. L'analyse des politiques menées dans les trois régions choisies (Aragon, Aquitaine et Midi-Pyrénées) précédera l'étude de cas empiriques. Loin des juxtapositions monographiques, elle mettra en exergue les similitudes et différences relevées dans le cadre de la grille d'analyse qui émergera du questionnement précédent.

Les territoires choisis pour cette étude sont, côté espagnol :

- les Pyrénées centrales aragonaises, marquées à des degrés divers par une activité touristique surtout orientée vers les sports d'hiver;

- un territoire rural de moyenne montagne, la Sierra de Guara (Pré-Pyrénées aragonaises), espace de faible densité fortement marqué par l'exode rural et connaissant des phénomènes ponctuels de reconquête du fait de l'essor touristique;

et côté français,

- la Vallée d'Ossau (région Aquitaine), ensemble de territoires complexes où le développement durable a été très expérimenté grâce à l'IPHB (Institut patrimonial du Haut-Béarn);

- la Vallée d'Aspe (région Aquitaine), espace de tourisme diffus marqué par la problématique des infrastructures de transport transfrontalières et son incidence sur le développement touristique;

- l'ensemble Argelès – Luz-Ardidien – Luz-Saint-Sauveur – Barèges – La Mongie – Gavarnie, et intercommunalités associées (région Midi-Pyrénées), où les logiques d'intervention sont plurielles et complexes.

Axe 2 : Les mécanismes en œuvre dans l'articulation spatiale, sectorielle et temporelle des politiques publiques

À l'ouest des Bouches-du-Rhône, trois territoires types pour penser la durabilité : le projet de d'Arles, la réhabilitation de l'étang de Berre, le contrat de Delta Camargue (projet n° 49)

Responsable scientifique :

Bernard Picon, DESMID, Université de la Méditerranée

Équipes du groupement :

• DESMID, Université de la Méditerranée : Paul Allard, Alain Dervieux, Alexandra Schleyer-Lindenmann

• DESMID, Université de Provence : Leslie Maurice Corsand, Florence Martin

L'ouest du département des Bouches-du-Rhône présente un fort contraste géomorphologique et social par rapport aux conurbations urbaines et touristiques de sa partie est (Aix, Marseille, La Ciotat). L'étang de Berre et ses pourtours, les grandes plaines de la Crau et de la Camargue, et le pays d'Arles, offrent des situations « d'inégalités écologiques » tellement contrastées que leur comparaison paraît pertinente, en termes de méthodologies, dans le cadre d'une évaluation des politiques publiques territoriales en termes de « durabilité ». Cette comparaison est l'objet de ce projet.

Les trois terrains proposés se présentent pratiquement comme des cas d'école et sont par ailleurs l'objet de travaux interdisciplinaires menés pour le moment séparément dans le cadre de l'équipe DESMID.

Les trois cas d'école que présentent ces terrains limitrophes posent trois questions essentielles :

- Quelle durabilité pour une zone industrialo-résidentielle qui compte parmi les plus polluées de France ?
- Quelle politique de gestion d'un milieu dit « naturel » pour lequel il s'agit de réconcilier durablement activités humaines et protection de la Nature ?
- Quelle prise en compte de la durabilité dans le cadre d'un projet de contrat de pays (Pays d'Arles) dans une zone rurale que l'on peut qualifier d'ordinaire parce que non stigmatisée comme dégradée ou protégée ?

Il s'agit donc, dans une perspective tout à fait différente de celle des politiques d'aménagement des années 1960, qui scindaient le territoire entre zones industrielles et zones récréatives ou protégées, de s'interroger sur les conditions sociales et politiques les plus favorables à l'introduction de plus d'environnement dans les logiques industrielles (Berre) et de plus d'économie dans les logiques protectionnistes (Camargue). La question posée est la suivante : comment construire des pays où les rapports Homme-Nature soient pensés dans la durabilité ?

L'hypothèse forte commune à ces trois terrains repose sur l'idée que les segmentations entre politiques publiques (environnement, agriculture, industrie, urbanisme), entre politiques publiques et société civile, entre idéologies environnementales et productivistes sont les principaux facteurs limitant la mise en place d'une véritable prise en compte de la durabilité.

Axe 2 : Les mécanismes en œuvre dans l'articulation spatiale, sectorielle et temporelle des politiques publiques

Politiques régionales de l'environnement et développement économique : une approche territoriale (projet n° 15)

Responsable scientifique :

Christophe Beaurain, Université du Littoral Côte d'Opale, MCF – Économie

Équipes du groupement :

- *Université de Lille 3, MCF – Économie : Muriel Maillefert, Sébastien Knockaert*
- *Université de Lille 1, MCF – Économie : Bertrand Zuideau*
- *Université du Littoral Côte d'Opale : Jérôme Longuépée*
- *Université d'Artois : Laurent Cattez*
- *ENS Cachan : Nicolas Farvaque*
- *Indépendant : Philippe Leroy, consultant*

Cette proposition de recherche aborde la question de l'influence des politiques locales de l'environnement sur l'intégration par les acteurs économiques des préoccupations environnementales. L'espace de référence retenu pour cette recherche sera le territoire couvert par la Région Nord-Pas-de-Calais, en considérant que l'emboîtement inévitable des échelles dans le domaine de l'environnement nous amènera également à des études locales. L'objectif principal de cette recherche est d'identifier les contours d'une « nouvelle génération » de politiques régionales environnementales, susceptible d'inciter davantage les acteurs à l'intégration des préoccupations environnementales dans leur processus de production.

Pour cela, la recherche insistera sur la dimension territoriale de ces politiques, en mettant l'accent sur l'analyse des dynamiques de coordination qui peuvent émerger entre les acteurs à partir d'une certaine forme de proximité. Ces dynamiques seront analysées tout autant sous l'angle des processus de convergence des stratégies des entreprises et des territoires dans ce domaine (co-construction de ressources, liens entre externalités et gains de productivité) que sous l'angle des mécanismes de régulation qui sous-tendent les relations entre les acteurs.

A des fins d'approfondissement de la notion d'« emploi durable », une attention toute particulière sera accordée à la question des liens entre le territoire et les politiques publiques sur le problème de l'emploi et des dispositifs mis en place dans le cadre de la réinsertion par l'emploi dans le domaine environnemental. La démarche de projet issue des stratégies d'acteurs du territoire sera ainsi reliée à la problématique de la qualité de l'emploi.

Des dispositifs existants ou en émergence au sein de l'espace régional, qui posent directement la question de la territorialisation des politiques de l'environnement, feront l'objet d'une analyse détaillée et seront confrontés à la grille de lecture théorique. Les principaux acteurs régionaux seront sollicités.

L'équipe porteuse de cette proposition souhaite dégager des pistes de réflexion pour de nouvelles formes de coordination entre les acteurs, avec l'espoir de contribuer au dépassement de l'approche traditionnelle en termes de concurrence territoriale.

Axe 2 : Les mécanismes en œuvre dans l'articulation spatiale, sectorielle et temporelle des politiques publiques

La protection des ressources en eau potable par contractualisation avec les agriculteurs (projet n° 35)

Responsable scientifique :

Bernard Barraqué, LATTS – CNRS

Équipes du groupement :

- *CEMAGREF Montpellier : Annabelle Boutet, Patrice Garin, Thierry Rien*
- *LATTS – CNRS : Magalie Bourblanc, Jean Monget, Christophe Vittavene*

Dans certains pays d'Europe, les mesures réglementaires de protection de la ressource en eau destinées aux réseaux publics d'eau potable tendent à être complétées par des dispositifs d'incitation des agriculteurs à modifier leurs pratiques agricoles d'épandage d'intrants. Les coûts de ces actions volontaires contractuelles sont compensés par des aides gagées sur des augmentations de prix des services publics.

En France, diverses expériences de ce type ont été réalisées ou sont envisagées (Vittel, Auxerre...) mais on ne dispose pas d'inventaire, d'analyse ni d'évaluation systématiques de ces actions négociées de protection des réserves d'eau potable. Dans le contexte actuel d'un renchérissement du prix de l'eau et d'une attention croissante portée aux questions sanitaires, on peut se demander si une forme de contractualisation financière pour la lutte préventive contre la pollution diffuse de l'agriculture ne pourrait pas concerner plus largement les services publics d'eau potable, d'autant que les volumes d'eau produits permettraient de compenser en partie le différentiel de prix.

Ce projet de recherche s'inscrit dans le contexte de l'exploration de nouvelles approches territoriales négociées de la protection d'eau potable, comme alternatives à une sophistication croissante des procédés de traitement de l'eau pour atteindre les normes sanitaires requises par la réglementation.

Les équipes de recherche associées dans ce projet proposent de conduire une enquête comparative à l'échelle de quatre territoires (Bretagne, bassin Rhône-Méditerranée-Corse, bassin Seine-Normandie), visant à identifier et à analyser les expériences de gestion négociée et de contractualisation financière destinées à protéger les réserves de ressource en eau potable des pollutions diffuses d'origine agricole.

L'analyse sera centrée sur :

- la nature des contrats passés entre agriculteurs, collectivités territoriales et partenaires institutionnels;
- la dynamique territoriale et la nature des enjeux locaux qui rendent possible ou font obstacle à l'émergence de dispositifs négociés de protection de l'eau potable;
- les modalités de négociation et de mise en œuvre de ces dispositifs (conditions d'adhésion des agriculteurs, modalités de compensation, conditions de changements effectifs des pratiques agricoles...);
- une évaluation de l'efficacité économique, sociale et environnementale de ce type de dispositifs négociés et de leur portée spécifique en comparaison d'autres politiques environnementales plus institutionnalisées.

Axe 2 : Les mécanismes en œuvre dans l'articulation spatiale, sectorielle et temporelle des politiques publiques

Le commerce dans la ville durable : politiques territoriales du commerce et développement urbain durable (projet n° 56)

Responsable scientifique :

Alain Metton, ARAUC, Université de Paris 12

Équipes du groupement :

- *Laboratoire CERAC, Paris 12 : Gérard Desbouis*
- *Université de Limoges : Sophie Lestrade*
- *Université d'Aix-Marseille : Nicole Vaudour*
- *Université de Paris 12 : Armelle Grelier, Camille Reynaud*

Cette recherche a pour objet d'interroger la prise en compte des activités commerciales dans les politiques territoriales de développement durable. Elle sera conduite à travers trois volets :

- Un volet problématique qui abordera les questions suivantes : quelles sont les relations entre ville durable et commerce durable ? Que peut être un « commerce durable » et comment cette notion s'inscrit-elle dès à présent dans les stratégies commerciales, publiques ou privées ? Peut-on trouver des objectifs et des outils d'évaluation de la durabilité des politiques commerciales ? Quels sont les arbitrages ou les équilibres, au sein des politiques territoriales, entre objectifs commerciaux et objectifs de développement urbain, en matière de transports, de stationnement, de sécurité ? Quelles nouvelles organisations spatiale et temporelle observe-t-on entre espace public et espace commercial ? Quels sont les avantages et les risques potentiels en matière sociale ? Quelles sont les incidences sur la revitalisation des espaces fragiles ruraux ou urbains ou sur l'émergence de nouvelles friches ?
- Un volet pratique, qui portera sur l'évaluation des politiques publiques territoriales concernant le commerce, mettant en évidence les succès et les difficultés d'articulation spatiale, thématique et temporelle, qu'elles soient résolues ou encore en problème. Quatre territoires, choisis en zone urbaine, périurbaine et en région, et confrontés à l'intercommunalité, serviront de cas d'étude.
- Un volet comparatif, consistant en un examen comparatif des politiques publiques territoriales du commerce, et de leur prise en compte des problématiques du développement durable, dans trois pays voisins : Royaume-Uni (reprise urbaine et commerciale des docks de Londres), Italie (centre et périphérie commerciale à l'est de l'aire urbaine romaine), et Pays-Bas (politique urbaine et commerciale à Utrecht).

Les méthodes de travail seront adaptées en fonction des trois volets proposés :

- une approche bibliographique et des enquêtes auprès de vingt personnalités publiques et privées de chacun des quatre territoires d'étude pour le volet 1 ;
- pour le volet 2, une évaluation des politiques publiques territoriales en matière de commerce et d'adéquation au développement durable au cours des dix dernières années (depuis 1993) sur quatre territoires où se développe l'intercommunalité et appartenant à des départements franciliens urbain et suburbain (Val-de-Marne), mélangeant périurbanisation et ruralité (Seine-et-Marne), et des départements en région avec une organisation spatiale classique (Haute-Vienne, Limoges) ou plus complexe (Bouches-du-Rhône : Aix-Marseille-Plan de Campagne...);
- le volet 3 s'appuiera sur des collaborations inter-universitaires ; l'équipe porteuse du projet s'efforcera, avec la collaboration de spécialistes de la recherche urbaine et commerciale des pays concernés, de conduire une évaluation des politiques territoriales concernant le commerce, à diverses échelles. L'accent sera mis sur la comparaison entre les diverses échelles de l'action publique territoriale dans les quatre pays observés.

Axe 2 : Les mécanismes en œuvre dans l'articulation spatiale, sectorielle et temporelle des politiques publiques

Pratique de la prospective et praxéologie du développement durable territorialisé : vers la notion de gouvernance territoriale globale, stratégique, intégrée, participative et interactive (projet n° 43)

Responsable scientifique :

Guy Loinger, Groupe d'étude international sur les stratégies territoriales et l'économie locale (GEISTEL)

Équipes du groupement :

- GEISTEL
- Association 4D (*Dossiers et débats pour un développement durable*)

Ce projet a pour ambition d'examiner la place de la prospective dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques territoriales, régionales et locales à fort marquage de développement durable, autour de deux clés d'entrée majeures :

- la connaissance des processus territorialisés dans la longue durée historique et leur projection à travers des hypothèses sur les futurs possibles,
- l'expression collective citoyenne des enjeux actuels et en devenir, et le rôle de la prospective stratégique comme appui méthodologique et domaine d'expertise pour la mise en œuvre de politiques territoriales globales, stratégiques, intégrées et interactives, articulant étroitement les niveaux fonctionnels, économiques, sociaux et culturels aux différentes échelles spatiales, du global planétaire au niveau local.

Les champs thématiques d'application de la proposition sont de trois ordres :

- Les territoires fragiles du point de vue de la question du devenir des limites physiques de la ville, le lien ville-campagne, les relations aires urbaines – aires rurales en milieu métropolitain, le concept de ville dense face à l'urbanisation périphérique, et le concept de pertinence territoriale confronté aux défis de l'évolution des modes de vie, de la mobilité quotidienne et résidentielle et de la consommation induite de l'espace. La traduction de ces enjeux dans le champ de l'aménagement et la capacité des nouveaux outils d'aménagement urbain (les SCOT et les PLU) seront centrales ici.
- La question de la maîtrise collective de la ressource en eau, par rapport à ses usages sociaux, les usages de la ressource en eau comme descripteur de l'application du principe de précaution et de la maîtrise des conflits socio-économiques territorialisés; la confrontation entre le monde des « acteurs », et certaines scènes publiques locales, dans l'élaboration de stratégies soutenables de production, d'exploitation et d'utilisation de l'eau; enfin la recherche d'un espace pertinent pour l'application d'une gouvernance élargie à l'ensemble des acteurs impliqués.
- Le transfrontalier européen comme terrain d'expérimentation d'un renouvellement et d'un approfondissement de la problématique du développement durable. Travailler à la question d'un développement durable transfrontalier représente en effet un enjeu important, à la fois localement, mais aussi comme révélateur des limites des politiques publiques nationales. Ce qui apparaît comme un symptôme de dysfonctions entre les politiques publiques sur les marges des territoires est en même temps porteur de logique de mutation et de progrès dans l'articulation homme/nature en général.

Les terrains d'expérimentation choisis pour cette étude couvrent trois régions : le Nord-Pas-de-Calais, la région Midi-Pyrénées et la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, régions qui toutes trois présentent des enjeux lourds, mais très différents, quant aux trois questions étudiées.

Les trois questions seront traitées de façon distincte mais articulée, et dans des formes adaptées à leur histoire, à leur géographie, à la logique de leurs écosystèmes et de leur organisation spatiale. On prendra en compte les actions publiques engagées dans le champ du développement durable, de l'évaluation de leurs résultats et des conditions d'élaboration de nouvelles stratégies soutenables, grâce notamment à l'intégration du long terme dans la représentation de leur univers d'action collective, sans oublier le rôle du débat public dans cette « gouvernance élargie ».

Axe 3 : Gouvernance et développement durable : limites et opportunités

La gouvernance performative, impasse ou étape vers le développement durable ? (projet n° 42)

Responsable scientifique :

Muriel Tapie-Grime, CERAL (Centre de recherche sur l'action locale), Université Paris 13-Nord

Équipes du groupement :

- CERAL (Centre de recherche sur l'action locale), Université Paris 13-Nord, Cécile Blatrix
- ENGREF, POP'TER, Patrick Mocquay

Les collectivités locales se présentent et se revendiquent fréquemment comme des acteurs majeurs susceptibles de promouvoir un développement durable, notamment grâce à un dispositif de gouvernance participative. Or, nombreux sont les observateurs qui mettent un bémol aux déclarations des élus. Leurs publications montrent que la gouvernance participative est « plus facile à dire qu'à faire » et vont quelquefois jusqu'à dénoncer l'apparence de démocratie participative.

Quels sont les effets de la gouvernance performative – terme que nous avons retenu pour intégrer les dimensions rhétoriques, les mises en scène, les efforts de mobilisation, les bilans toujours positifs, les discours d'auto-valorisation, les stratégies de marketing territorial, etc. – sur le processus de gouvernance locale et sur les enjeux de développement durable ?

À partir de ce questionnement seront conduites des investigations sur trois sites proposant des démarches de gouvernance participative et/ou de développement durable. Pour chaque site la méthodologie comblera des analyses documentaires, le suivi de réunions, des entretiens suivis d'une analyse des questionnaires, des sondages et d'autres outils de consultation directe.

Marennes-Oléron poursuit une expérimentation appelée « Parole publique : actions pour un développement responsable et durable », initiée en 1998 par une association d'éducation à l'environnement en partenariat avec l'ADEME. Le projet est soutenu par le Conseil régional. Les enjeux de développement du site sont particulièrement sensibles (conciliation entre tourisme de masse et préservation de l'environnement) et le démarrage de l'expérimentation a été problématique, du fait notamment des réticences des élus locaux et d'une forte opposition initiale entre élus intercommunaux et associations.

Bobigny a mis en place, depuis 1995, des formes de participation directe : assises de la ville, rencontres de quartier, comités d'initiatives citoyennes, observatoire des engagements, consultation par questionnaire sur la requalification urbaine. Le budget participatif de 2003, dernier élément de concrétisation de cette volonté de « modernisation politique », sera un objet privilégié d'investigation sur ce site qui ne tient pas (du moins pas encore) de discours en terme de développement durable.

Le troisième site d'investigation sera défini quand les deux premières études monographiques livreront des résultats permettant de définir les critères de sélection d'un lieu de recherche susceptible d'enrichir l'analyse comparative.

L'analyse conjointe des pratiques de gouvernance et des références explicites au développement durable devrait faire apparaître les conditions permettant de s'approprier et de rendre opérationnelle la notion de développement durable, ainsi que ses différents contenus. Les auteurs attendent de cette recherche qu'elle parvienne à montrer la valeur heuristique de la notion de performativité, notion linguistique et jusqu'ici peu utilisée pour appréhender les objets dont il est question ici, mais qui permet de renouveler leur approche.

Axe 3 : Gouvernance et développement durable : limites et opportunités

Élaboration des politiques publiques territoriales de développement durable : des représentations sociales aux modes de gouvernance (projet n° 41)

Responsable scientifique :

Maurice Olive, Institut d'études politiques (IEP), Aix-en-Provence

Coordination de la recherche :

Vincent Baggioni, Appui, recherche et éducation pour la négociation locale sur les environnements (ARÈNES), Marseille

Équipes du groupement :

- *ARÈNES, Marseille : Anne Le Guillou, Étienne Ballan, Jean-François Duch*
- *Centre d'études en Sciences sociales appliquées (CESSA), Marseille : Pierrick Cezanne-Bert, Cesare Mattina*
- *Centre de recherches sur l'Environnement et l'Aménagement (CRENAM), Saint-Étienne : Nathalie Molines*
- *Maison Méditerranéenne des Sciences humaines (MMSH), Aix-en-Provence : Jacques Daligaux*

Les nouvelles politiques territoriales, orientées par les objectifs généraux du développement durable, ont pour ambition d'influer sur les modes d'aménagement local du territoire. Or, les relations systémiques qu'entretiennent les différentes dimensions du territoire rendent délicate une évaluation objective, c'est-à-dire à partir d'indicateurs fiables et reproductibles sur d'autres espaces. De ce point de vue, les modes de gouvernance, souvent placés au cœur des politiques de développement durable, peuvent être plus facilement appréhendés. La conception des politiques territoriales, à travers la mobilisation des acteurs et les visions du développement territorial qu'elle suscite, nous semble potentiellement capable de transformer les représentations sociales et les modes d'action des acteurs.

La recherche se donnera donc pour objectif d'étudier les processus d'élaboration des nouvelles politiques territoriales dans une perspective de développement durable et leur mise en œuvre dans différents modes de gouvernance. Il s'agira plus précisément de regarder en quoi et comment ces nouvelles politiques et leurs mises en œuvre peuvent agir sur les représentations et les pratiques des acteurs impliqués dans ces politiques. Une attention particulière sera ainsi portée aux systèmes d'acteurs et à leur éventuelle recomposition, aux formes des procédures délibératives mises en place, et aux échelles d'interventions des politiques publiques. La recherche s'attachera à identifier les freins existant dans la mise en place de ces politiques quant aux nouveaux modes organisationnels qu'elles suggèrent.

C'est à travers l'étude de l'histoire de l'élaboration de ces politiques et l'observation des formes de gouvernance que seront interrogées quelques expériences abouties ou en cours dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Les études comparées d'une politique déconcentrée (Plan de protection de l'atmosphère des Bouches-du-Rhône), d'une politique décentralisée (Plans locaux de l'Urbanisme de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix) et d'une initiative communale (l'Agenda 21 local de la Ville de Marseille) donneront des éléments d'analyse des rapports entre différents niveaux d'initiatives et des démarches à différentes échelles. Études documentaires, entretiens individuels et observations participantes seront au cœur de l'investigation de ces terrains.

Les démarches de développement durable, pertinence et apports effectifs dans la gestion de l'air et de l'eau : les exemples de Lille et de Saint-Étienne (projet n° 03)

Responsable scientifique :

Isabelle Roussel, Université de Lille I

Coordination de la recherche :

- *Université de Lille I, Laboratoire de Géographie des milieux anthropisés : Richard Laganier, Monique Decharry, Helga Scarwell*
- *Comité régional Nord-Pas-de-Calais de l'APPA, Association pour la prévention de la pollution atmosphérique : Aymeric Blanchet*
- *Université de Lille II, Séverine Frère*
- *Association pour les Pratiques du développement durable, Philippe Blancher (ASCONIT), Olivier Derred*

Ce projet se propose d'examiner, à travers la gestion de l'air et de l'eau, l'hypothèse selon laquelle les principes du développement durable offrent aux pouvoirs publics locaux une opportunité pour rendre à l'environnement ses multiples dimensions spatiales et sociales.

La recherche, appliquée aux agglomérations de Lille et de Saint-Étienne, a pour objectif d'étudier, d'une part, comment les démarches de développement durable interrogent la gestion de deux milieux/ressources naturelles critiques du point de vue du développement durable, et pour lesquelles les préoccupations des citoyens vont crescendo; et d'autre part, comment, grâce et au nom du développement durable, la gestion de ces deux milieux/ressources quitte la seule sphère technique de la mesure et de la norme pour interroger la sphère sociale, et par voie de conséquence politique, s'intègre dans l'ensemble complexe du cadre de vie.

La recherche approfondira particulièrement deux thématiques :

- L'intégration des échelles spatiales et temporelles, à travers la mise en œuvre de nouveaux modes de gouvernance, en distinguant les territoires d'analyse d'un problème, de réponse par un projet, de décision politique et de mobilisation des acteurs concernés.
- Les dynamiques de proximité, à travers lesquelles élus locaux, habitants et représentants de la société civile s'approprient ou se réapproprient la définition des finalités des politiques publiques de gestion de l'air et de l'eau, et s'impliquent dans leur mise en œuvre.

Deux démarches complémentaires seront menées : une approche historique de la gestion de ces deux milieux, d'une part, et une évaluation des nouvelles pratiques se réclamant d'un développement durable, à travers différents cadres spatiaux emboîtés depuis les quartiers soumis au renouvellement urbain jusqu'au niveau de la Région urbaine de Lyon ou de la métropole transfrontalière, d'autre part.

La recherche bénéficie de l'implication directe de deux associations, l'Association pour la prévention de la pollution atmosphérique (APPA) et l'Association pour les pratiques du développement durable (APDD), qui ont développé des collaborations étroites avec les collectivités publiques et les différents acteurs concernés par les deux milieux étudiés.

Axe 3 : Gouvernance et développement durable : limites et opportunités

Le fleuve, un instrument pour le développement durable. Infrastructure naturelle et ancrage territorial de la gestion planificatrice (projet n° 58)

Responsable scientifique :

Sophie Bonin : CNRS – PACTE-Territoires, Université Joseph Fourier, Grenoble I

Coordination de la recherche :

- *CNRS – PACTE-Territoires, Université Joseph Fourier, Grenoble I : Roger Navarro*
- *UMR LADYSS : Nathalie Blanc*
- *Institut d'études politiques de Paris : Philippe Estèbe*
- *LEREPS-GRES, Université de Toulouse 1 : Nathalie Lahaye*
- *LERASS, Université de Toulouse 3 : Olivier Marcant*
- *UMR SET : Sylvie Clarimont*

Le fleuve, par ses qualités de mobilité, de pourvoyeur de ressources multiples, par sa place dans l'histoire des communautés locales, peut rompre la vision bipolaire des milieux, entre protection-conservation et développement. Cette recherche veut tester l'efficacité de l'idée de « gouverner le fleuve » pour catalyser l'émergence d'une communauté porteuse de l'intérêt général, consciente de ce que cet objet naturel sensible est un patrimoine commun. Le cours d'eau, par sa double dimension concrète et symbolique, n'est-il pas un lieu possible pour retrouver le lien entre savant, usager et habitant, clef de voûte du développement durable? Y a-t-il une spécificité du fleuve comme nature pour générer des modes de gestion intégrant les dimensions économique, écologique et la société locale?

Cette question en sous-tend en réalité deux autres : qu'est-ce qu'une politique de développement durable pour une rivière (eau et territoire riverain); et quel(s) mode(s) de gouvernance, la permet(tent)?

Ces questions appellent vraisemblablement des réponses différentes selon les contextes culturels et sociaux, ce qui rend nécessaire une démarche comparatiste, entre « cultures de fleuve » différentes. La Loire, si souvent citée comme modèle, et l'Ebre, en pleines interrogations voire transformations sur ce sujet, seront comparées, quant à l'organisation institutionnelle de leur (éventuelle) gouvernance.

Une recherche action, au sein de l'établissement public de bassin, est en cours déjà sur la Garonne, au croisement d'un débat public sur un projet de barrage de soutien d'étiage (achevé en décembre 2003, en attente de décision pour mai 2004), et d'un projet d'Agenda Garonne affichant son inscription dans les principes du développement durable.

Enfin, l'organisation d'un séminaire permettra d'ouvrir ces observations à des « pensées aménagistes », dans des cultures de développement différentes, géographiquement bien entendu, mais aussi historiquement, voire conceptuellement (Sénégal, Niger, Rio San-Francisco) et économiquement (cours d'eau méditerranéens).

Ces questions sont également trop vastes pour ne pas nécessiter des choix méthodologiques importants.

Pour la première question, celle de la caractérisation d'un développement durable pour un espace riverain, on s'attachera essentiellement aux discours des acteurs institutionnels de l'aménagement de ces rivières, au jeu qui s'est instauré entre les argumentaires du développement et ceux de l'environnement.

Pour la question des modes de gouvernance, l'hypothèse est que la place de l'habitant est un indicateur essentiel : la richesse du rapport des habitants au fleuve se présenterait comme fondamentale pour l'investissement de politiques d'aménagement du fleuve intégrées et territoriales. L'analyse de cette place de l'habitant, qui a fait l'objet de travaux récents sur la Loire et la Garonne, a conduit à mieux la cerner en s'attachant à la participation des maires à la gestion du cours d'eau : l'analyse institutionnelle et géo-politique sera doublée d'une enquête auprès de ces élus.

**Protection de la nature, territoire et développement durable.
Les usages sociaux du développement durable dans les contextes locaux : le cas
des parcs nationaux, des PNR, des réserves naturelles et du CERL. Entre rhétoriques
et pratiques (projet n° 51)**

Responsable scientifique :

Lionel Charles, FRACTAL

Coordination de la recherche :

- *Université Jules Verne, Amiens : Bernard Kalaora*
- *Université de Marne-la-Vallée, PRODIG CNRS : Nacima Baron Yellès*
- *Ingénieur-conseil indépendante : Charlotte Michel*

Cette proposition a pour objet l'étude de l'évolution des espaces naturels protégés et de leur relation au territoire dans le contexte de montée en puissance de la notion de développement durable. On s'intéresse aux différentes filières de la protection de la nature en France, des parcs nationaux au Conservatoire du Littoral en passant par les réserves naturelles ou les parcs naturels régionaux.

Il s'agit là d'une interrogation multiple, qui vise à la fois à analyser des évolutions et des innovations tant sociales qu'institutionnelles et les contenus qui y sont liés, mais aussi à s'interroger sur les perspectives opératoires d'une notion comme celle de développement durable, en particulier en matière de territoire, et sur la prise en compte effective de l'ensemble des dimensions qu'elle suppose comme sur son inscription au sein des démarches de protection, tant dans le rôle qu'elle joue déjà à différents niveaux que dans les perspectives qu'elle ouvre au monde de la protection.

Il est envisagé pour ce travail de recourir à une palette large d'outils, analyse historique, entretiens, analyse documentaire, démarche participative (réunions, discussions, séminaire, rencontres, etc.)...

À travers la mise en perspective du dispositif français en matière de protection de la nature, l'équipe porteuse de ce projet espère mettre à jour les reconfigurations envisageables à la lumière de la recherche de cohérence imposée par la notion de développement durable.

Mobilité et transports : quelles pratiques de concertation des acteurs à l'échelle des territoires ? Analyse des représentations, des méthodes et des pratiques de gouvernance à partir de l'exemple des SCOT (projet n° 54)

Responsable scientifique :

Éric Baye, Économie et Humanisme

Coordination de la recherche :

• *Économie et Humanisme : Cyrille Harpet*

• *CREIDD (Centre de recherche et d'études interdisciplinaires sur le dév. durable) : Dominique Bourg, Nicolas Buclet*

• *OSL (Observatoire social de Lyon) : Christian Harzo, Frédéric Couty*

La concertation représente un élément fondamental des politiques de développement durable, et renvoie au niveau local à un certain nombre de pratiques autorisant une bonne gouvernance. En prenant comme point de départ la problématique des déplacements telle qu'elle se manifeste au travers des SCOT et de ses articulations avec les problématiques environnementales et d'aménagement, la recherche consistera à s'interroger sur la capacité des SCOT à mettre en œuvre les principes généraux du développement durable, dont celui de la concertation.

Il s'agira d'analyser les logiques et les outils permettant la prise en compte du développement durable, en particulier liés aux impératifs de concertation développés d'une part entre acteurs professionnels et élus impliqués dans le processus de planification des déplacements, et d'autre part entre ces différents acteurs et les résidents des territoires. Ces outils, méthodes et dispositifs seront appréhendés afin de mesurer leurs capacités pédagogiques à servir la construction d'une culture commune partagée par les acteurs et effectivement structurante d'un développement durable pour de nouvelles échelles territoriales.

La recherche comporte une dimension générale et une dimension locale.

• L'approche générale reposera dans un premier temps sur un travail de recensement des dispositifs de concertation, ainsi que des méthodes et outils pédagogiques destinés à diffuser et à sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux et à la portée des politiques territoriales de développement durable à l'échelle locale. Ces outils et méthodes seront consignés sous forme de fiches descriptives (méthodes, objectifs, public requis, etc) en fonction des finalités recherchées pour les décideurs et les représentants des résidents. Ce travail se poursuivra par un état des lieux élargi à des pays limitrophes, des outils et démarches de planification des déplacements aux échelles urbaines et péri-urbaines en tant que témoins de l'application plus ou moins appuyée des principes de développement durable.

• L'approche locale s'appuiera ensuite sur l'analyse des procédures de mise en place d'un certain nombre de SCOT sur l'aire métropolitaine de Lyon. Il s'agira, par le biais d'une analyse socio-institutionnelle, d'étudier la genèse, la mise en place, le fonctionnement et le suivi des SCOT, en s'intéressant tout particulièrement aux outils, méthodes et savoir-faire susceptibles d'assurer la concertation avec les habitants en matière de mobilité. Sera également apprécié le degré d'appropriation de la « culture développement durable » des différents acteurs impliqués localement.

En aval de ces analyses des pratiques, seront examinées la possibilité et l'opportunité de mettre en œuvre une méthode de concertation fondée sur l'élaboration d'un langage et d'une culture commune aux experts et aux profanes, en vue d'une vision partagée des enjeux collectifs et du bien commun attendu.

La culture du développement durable vient renverser les visions et les pratiques ancrées : il s'agira de repérer aussi bien les points de blocage que les leviers favorisant un nouveau mode de gouvernance dans le cas d'institutions très récentes, les SCOT, aux finalités à la fois prometteuses et ambitieuses. Enfin, cette analyse des résistances et des adhésions au développement durable devrait permettre de définir un mode opératoire en termes d'organisation des services (approche transversale des métiers), de fonctionnement (cadres commun de collecte, protocoles d'échanges d'informations et communication auprès du public,...) et de formation spécifique adaptée pour une concertation élargie au niveau local.

**La mobilité durable dans les agglomérations péri-alpines :
recherches sur un outil d'appropriation
de la problématique par le public (projet n° 20)**

Responsable scientifique :

Olivier Klein, LET-ENTPE

Coordination de la recherche :

- *LET-ENTPE : Jean-Pierre Nicolas, Martine Sefsaf*
- *Institut des Sciences de l'Homme de Lyon : Gérald Foliot*
- *Laboratoire Société Environnement Territoire – SET – de l'Université de Pau : Jacques Lolive*

La recherche proposée traite du thème du développement durable appliqué à la mobilité urbaine sous l'angle de la définition, de la mise en œuvre et de la mise en débat des politiques publiques dans ce domaine. Dans ce cadre, le projet s'attache particulièrement à étudier et discerner l'appropriation des problématiques de mobilité durable par un large public : il s'agit d'étudier comment les informations et connaissances déjà acquises sur la mobilité durable par divers milieux spécialisés (techniciens et experts des milieux de la recherche, expertise associative) peuvent être mises à la disposition des habitants par le biais d'un espace public.

Il s'agit dans un premier temps de créer un site Web, dont le public-cible et le contenu seront discutés par un comité de pilotage composé de scientifiques, de techniciens d'agglomération et de militants associatifs. Ce projet s'appuie sur la plate-forme numérique de l'ISH-Lyon participant au développement de la culture des outils numériques dans les sciences sociales. Des matériaux existants seront présentés et mis en scène sur le site : « littérature grise » issue de travaux divers ; indicateurs de mobilité durable présentés de façon interactive (par ex. : quels niveaux de pollution mes déplacements génèrent-ils ou combien ma mobilité coûte-t-elle à la collectivité ?) ; argumentaires, liens vers d'autres sites Web concernant les politiques de mobilité... On veillera à ce que les points de vue issus de la recherche laboratoire et de la « recherche de plein air » s'y croisent et s'y complètent.

Enfin, sera mis en place un dispositif d'observation de l'usage du site et d'évaluation de son efficacité en matière d'appropriation des problématiques de mobilité durable par les visiteurs. Il s'agit de mesurer non pas la fréquentation, ni le degré de « conscience environnementale » des visiteurs au sortir du site, mais plutôt la façon dont les différentes connaissances présentées sont utilisées ensuite par les visiteurs pour construire leur propre vision des enjeux de la mobilité urbaine. Cette évaluation constitue ainsi une mise à l'épreuve des conceptions des différentes expertises.

Cette proposition de recherche est à replacer dans le cadre d'un programme de recherche européen plus large intitulé SMART (Sustainable Mobility in the Alpine Regions and their Towns), dont elle constitue la phase 3 ; les deux autres parties ont pour objet d'une part, « d'outiller » la réflexion par la mise en œuvre d'indicateurs de mobilité durable dans plusieurs agglomérations alpines et d'autre part, d'associer les autorités responsables de la gestion d'un territoire, les techniciens spécialistes de la mobilité et les mouvements associatifs, dans le cadre d'un observatoire destiné à définir de manière concertée les politiques de mobilité urbaine dans les cités alpines.

Axe 3 : Gouvernance et développement durable : limites et opportunités

Élaboration collective d'une représentation territoriale comme référentiel commun du développement durable (projet n° 38)

Responsable scientifique :

Jacques Beauchard, Université de Paris XII, et CIRTEC (Centre d'intervention et de recherches sur les territoires et la cité)

Coordination de la recherche :

Serge Wachter

François Moncomble

Yves Lebahy

Olivier Pégard

Jean Lavallée

Ce projet prend appui sur les deux questions introductives de l'appel à propositions : comment « valoriser un territoire sans le dégrader et sans en faire un lieu d'exclusion, que ce soit à court ou long terme ? Comment développer et transformer ce territoire en un patrimoine commun et un lieu de vie et de satisfaction pour tous, autant aujourd'hui que demain ? »

La recherche a pour objectif de montrer comment et pourquoi toute évaluation d'une politique territoriale aurait tout d'abord à estimer comment celle-ci a contribué à mettre en place ou faire évoluer une représentation commune du territoire de l'action visée.

Au côté de la métropolisation, la plupart des experts s'accordent à penser que la périurbanisation met en cause le développement durable. Or l'observation ne relève généralement que le mitage et la croissance des circulations, sans prendre en compte l'émergence de nouvelles figures urbaines, qui s'inscrivent dans l'ancien tissu et qui laissent apparaître sur les trois quarts de l'espace français (l'observation se généralise à l'Europe) des villes-pays multicentrées. Issus de la conversion des bourgs ruraux en bourgs urbains, ces nouveaux ensembles ont tous réhabilité leur centre et entretiennent un vaste mouvement de patrimonialisation. Ce mouvement est loin d'être aussi visible dans les espaces en voie de métropolisation.

Choissant pour espace d'application la Charente-Maritime, ce projet pose les questions suivantes : comment le patrimoine territorial de cet espace intègre-t-il le développement durable comme une nécessité partagée ? Ou comment les conflits d'usages le condamnent-ils ? Comment faire grandir une gouvernance locale plus à même de protéger l'équilibre des ressources et une économie durable ?

La recherche partira des circulations et de leur distribution, pour envisager avec les acteurs du territoire (élus, socio-professionnels, presse locale) leur maîtrise et leur traitement possible en vue de la valorisation des sites.

Partant de l'individualisme des circulations et des conflits d'usage caractéristiques des estuaires de la Charente-Maritime, elle a pour ambition de mettre au point une méthodologie ayant pour objet la construction d'une représentation collective du territoire qui, de site en site, mettrait en valeur son patrimoine comme bien commun, unité mémorielle, lieu d'inscription de l'histoire des gens qui se commémore et s'actualise suivant un calendrier du territoire.

Cadre de référence, la Charente-Maritime, reconnue comme Territoire des estuaires, permettra d'intégrer les PLU, les PADD, les SCOT et les agendas 21 locaux, tout en offrant un espace pour un forum, tout d'abord sur Internet.

Axe 4 : Les inégalités écologiques, une entrée pour apprécier les impacts territoriaux des politiques publiques

**Pour un renouveau urbain : gestion des héritages et inégalités.
Difficultés sociales et risques environnementaux en Seine-Saint-Denis, 1850-2000.
(projet n° 18)**

Responsable scientifique :

Laurence Lestel, CNAM, Centre d'Histoire des Techniques

Coordination de la recherche :

• CNAM, Centre d'Histoire des Techniques : Anne-Cécile Lefort, Gérard Jigaudon

La recherche vise à réévaluer l'industrialisation de la banlieue parisienne – le Nord pionnier – et à mesurer la part de cet héritage dans l'urbanité d'aujourd'hui, du paysage des banlieues aux rémanences des pollutions souterraines accumulées depuis le milieu du XIX^e siècle. Il s'agit d'apprécier la part du legs industriel – pris comme une mesure du développement durable. Cette proposition se place dans le cadre de réflexion défini par l'axe D de l'appel à propositions : les inégalités écologiques, soit l'appréhension de « l'accumulation des handicaps sur un territoire », accumulation lente et plus que séculaire (1850 – 2000).

Confrontant risques environnementaux et inégalités sociales dans l'ouest de la Seine-Saint-Denis, cette proposition se donne pour objectif de réaliser une cartographie parcellaire des cumuls de difficultés, cartographie récapitulative et synthétique réalisée grâce à l'expérience acquise par le Centre d'Histoire des Techniques dans le domaine de la géographie industrielle. La méthodologie utilisée vise à mettre en relief la superposition de difficultés sociales et de risques environnementaux en Seine- Saint-Denis, plus particulièrement en partie occidentale et dans la zone dite « couronne de Paris ».

Au travers d'approches plurielles et complémentaires, historique et sociale, spatiale et urbanistique, l'équipe du projet circonscrit les différents handicaps qui pèsent sur le présent et l'avenir d'une zone anciennement dynamique. Elle tentera de déterminer, à l'échelle départementale, en partenariat avec des collectivités territoriales, la place qui peut être faite au développement durable dans un processus de requalification urbaine.

Axe 4 : Les inégalités écologiques, une entrée pour apprécier les impacts territoriaux des politiques publiques

L'impact des inégalités écologiques et des politiques territoriales. Une évaluation par la méthode des prix hédoniques. (projet n° 55)

Responsable scientifique :

Sabine Kazmierczak, CRESGE

Coordination de la recherche :

• CRESGE : Paul Wallez, Xavier Lenne, Alain Brunot

L'objet de cette proposition de recherche se situe sur le plan économique et présente, sous cet angle, un double objectif :

- montrer comment les nuisances écologiques issues des mécanismes du marché immobilier sont créatrices de ségrégation sociale (ce qui conduit à envisager à terme la construction d'indicateurs « d'alerte socio-économique »),
- montrer comment les politiques territoriales d'amélioration de l'environnement peuvent, contre toute attente, non seulement être source de ségrégations sociales mais aussi les renforcer.

Les prix des logements sont en grande partie déterminés par leur environnement. Si l'on considère deux biens immobiliers intrinsèquement identiques, le logement qui se situe dans un environnement de qualité supérieure (dans un quartier mieux desservi par les transports en commun ou à proximité relative d'un grand axe, dans un cadre verdoyant, près de commerces...) se négociera à un prix plus élevé et sera donc occupé par un ménage plus aisé. Le jeu du marché, le mécanisme de sélection par l'enchère maximale, contribue alors à alimenter des processus de ségrégation spatiale que l'on peut qualifier de passifs.

La méthode hédonique permet d'approcher ces phénomènes. Elle se fonde sur un principe simple qui suppose que la valeur d'un bien reflète les dispositions à payer des agents pour chaque caractéristique constitutive de ce bien. Elle permet ainsi d'associer une différence de prix traduisant « la valeur » qu'apporte l'individu acheteur pour une aménité particulière. Dans la plupart des cas, cette méthode met en exergue le rôle de la qualité environnementale, de l'accessibilité et de la composition sociale des quartiers sur les niveaux de prix. Par extension, on peut imaginer qu'elle permette d'apprécier les impacts des politiques de valorisation des territoires.

L'auteur du projet cherche à vérifier si des nuisances écologiques peuvent être la source ou le catalyseur de ségrégation sociale, mais aussi si les politiques territoriales d'amélioration de l'environnement peuvent conduire à des processus inverses. L'enjeu plus général est alors de vérifier si les actions menées sous le label « développement durable » sont créatrices de valeurs foncières et source de mouvements de re-localisation.

Pour tester ces hypothèses, on a choisi d'étudier un territoire stigmatisé. L'intention est que les effets des inégalités écologiques et des politiques territoriales soient sensibles pour les ménages et révélés par les niveaux de prix. Le territoire empirique retenu est celui du Dunkerquois, choisi parce qu'il accumule des handicaps, mais dispose également d'aménités spécifiques, comme un bord de mer, et fait l'objet d'actions environnementales et d'aménagement. Il s'agit donc d'analyser et d'expliquer, sur ce territoire, les liens entre l'environnement et le social, l'objectif n'étant pas d'aboutir, à partir des informations accumulées sur les inégalités écologiques du dunkerquois, à des conclusions spécifiques, mais de proposer des orientations, notamment en matière de politique territoriale.

Axe 4 : Les inégalités écologiques, une entrée pour apprécier les impacts territoriaux des politiques publiques

Marges urbaines, re-développement et gouvernance multi-échelles (projet n° 24)

Responsable scientifique :

Georges Gay, Université Jean Monnet, Saint-Étienne

Coordination de la recherche :

- École nationale supérieure des Mines de Saint-Étienne/ARMINES (SITE) : Christian Brodhag; Didier Graillet; Natacha Gondran; Aurélien Boutaud
- CRENAM : Sarah Mille; Belvèze Pernette
- CREUSET ERT Ingénierie Territoriale : Khaled Bouabdallah; Jean-Noël Thomas; M. Boueille,
- Institut des études régionales et des patrimoines (IERP) : Jacqueline Bayo; Loïc Etiembre; Rojas Luc

Ce projet se place dans une approche d'accompagnement des processus décisionnels locaux. Il a pour objet une réflexion sur le positionnement de l'expertise (au double sens d'expertise scientifique, et de possession de l'information) dans ce processus.

L'équipe porteuse du projet se propose pour cela de se pencher sur le re-développement d'un espace périurbain, considéré jusque là en marge, dans le cadre des processus de projet d'agglomération et de SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale).

Ces différentes problématiques seront abordées de façon coordonnée autour de la notion d'enjeux proposée par les lignes directrices SD21000 (lignes directrices de développement durable de l'AFNOR). Ces recherches seront coordonnées avec d'autres projets de recherche en cours sur le même territoire.

Le territoire expérimental correspond à la périphérie est/sud-est à Saint-Étienne Métropole; il est constitué d'espaces considérés à la marge, historiquement lieu d'un double jeu entre innovations et opportunités, où se posent aujourd'hui des problèmes aigus de re-développement au sein de nouvelles stratégies territoriales. Une attention particulière sera portée à la thématique de requalification de ces espaces dont les usages évoluent, dans une perspective de développement durable. À travers celle-ci sera abordée la question des héritages et des inerties et par là même celle des inégalités écologiques et la façon dont elles sont perçues et gérées.

Ce territoire sera étudié dans le cadre du processus en cours d'Agenda 21 local (SEM) et de SCOT. Il est aussi concerné par la DTA Lyon/Saint-Étienne (Directive Territoriale d'Aménagement). L'emboîtement des procédures de DTA, SCOT et Agenda 21 locaux pose des problèmes d'articulation sur le terrain : les trois processus interfèrent sur les mêmes territoires selon des logiques géographiques, institutionnelles et temporelles différentes.

Sur le plan plus théorique, le positionnement de la recherche vise à croiser les enjeux substantifs (maîtrise de l'étalement urbain, gestion de ressources naturelles, problématiques sociales ou économiques) qui peuvent se caractériser par des indicateurs de développement durable, et les enjeux procéduraux, qui impliquent des acteurs dans des procédures cadrées de façon plus ou moins formelle (loi Solidarité Renouvellement Urbain – SRU, Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du territoire – LOADDT, Directives Territoriales) ou choisies par les collectivités locales.

Ce croisement implique de travailler sur les représentations et sur les écarts cognitifs entre la réalité mesurée et la réalité perçue, et les écarts de représentation entre les acteurs eux-mêmes. Ces écarts existent aussi au sein de la communauté des chercheurs et révèlent un clivage entre la culture du développement local visant un consensus entre des acteurs dont les représentations « sont la réalité », et celle des environnementalistes du développement durable qui considèrent des limites physiques, des capacités de charge ou des seuils, c'est-à-dire la prise en compte d'acteurs faibles ou non représentés (générations futures).

Axe 4 : Les inégalités écologiques, une entrée pour apprécier les impacts territoriaux des politiques publiques

Les inégalités écologiques de la ville : caractérisation des situations et de l'action publique (projet n° 22)

Responsable scientifique :

Lydie Laigle, CSTB, Laboratoire MTS (Mutations techniques et sociales)

Coordination de la recherche :

• CSTB, Laboratoire MTS, Viola Oehler

La déclinaison des politiques de développement durable à l'échelle des territoires interroge sur la façon dont les villes et les agglomérations intègrent des objectifs environnementaux et sociaux dans leurs politiques urbaines et transforment les « façons de faire la ville ». Dans une période où les acteurs des villes sont de plus en plus interpellés par les risques et les conséquences (parfois non maîtrisés) des processus de développement urbain, se pose la question des effets cumulatifs qui peuvent donner lieu à des situations d'inégalités écologiques. Or les conditions concrètes de production de ces situations sont encore mal connues. De même les catégories d'analyse et les indicateurs permettant de les saisir sont à construire.

L'objectif de cette recherche sera, à partir d'une analyse comparée comprenant des villes françaises et allemandes, d'identifier des situations d'inégalités écologiques, d'analyser les conditions de leur production, et de comprendre les difficultés que les collectivités rencontrent pour traiter ces inégalités aux différentes échelles territoriales. De plus, il s'agira de recenser les données, les indicateurs et les catégories d'analyse permettant de caractériser ces situations. Enfin, des enseignements seront tirés pour analyser les possibilités d'élaboration de politiques publiques et de démarches de développement urbain intégrant des enjeux sociaux et environnementaux.

Les situations empiriques choisies concernent deux pays (la France et l'Allemagne) et cinq villes faisant partie de communautés urbaines (Strasbourg-Kehl, Saint-Denis, Lille, Nuremberg et Leipzig). L'exemple de Strasbourg permettra d'intégrer l'approche transfrontalière dans l'analyse.

Quatre types de démarches méthodologiques seront privilégiés :

- des démarches d'enquête auprès des villes comportant des phases d'entretien, d'échange et de restitution, auprès des élus et des professionnels (Direction de l'urbanisme, de l'environnement, de l'habitat des collectivités, GPV, SEM, Maîtrise d'ouvrage...), des experts et des associations (d'environnement et d'habitants...),
- un état des lieux pour recenser et répertorier les indicateurs sur les inégalités écologiques,
- une recherche bibliographique pour alimenter la réflexion sur les catégories d'analyse permettant de saisir ces inégalités,
- l'organisation d'un séminaire d'échange d'expériences entre chercheurs et professionnels.

Annexe 1 :

Composition des instances de pilotage du programme « politiques territoriales et développement durable »

Composition du Conseil scientifique

Nom	Institution/laboratoire de recherche
Francis BEAUCIRE	Université de Paris I
Christian BRODHAG	École nationale supérieure des Mines de Saint-Étienne
Roberto CAMAGNI	Dipartimento di Economia e Produzione Istituto Politecnico di Milano
Cyria EMELIANOFF	Groupe de recherche en Géographie sociale de l'Université du Maine GRECUM
Vincent HOFFMANN – MARTINOT	Institut d'Études Politiques de Bordeaux – CERVL
Corinne LARRUE (Présidente du Conseil scientifique)	Université de Tours Centre de recherche « ville société territoire »
Patrick LEGRAND	INRA Paris Mission « environnement-société »
Patrick MOQUAY	ENGREF Clermont-Ferrand Politiques publiques et développement des territoires ruraux
Olivier SOUBEYRAN	Institut de Géographie alpine, Grenoble
Luc THIEBAUT	ENESAD – INRA, Dijon
Jacques THEYS	DRAST – CPVS
Frédéric VARONE	Université catholique de Louvain
Bertrand ZUINDEAU	Université de Lille 1, Faculté des sciences économiques IFRESI

Composition du Comité d'orientation

Organisme ou institution	Nom
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales/DGFAR	Juliette FAIVRE
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales/DGFAR	Alain MOULINIER
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales/DGER	Jacques LOYAT
Ministère de la culture et de la communication/DAPA	Michel CLEMENT
Ministère de la culture et de la communication	Olivier MOURAREAU
Ministère de l'écologie et du développement durable/DNP	Catherine BERGEAL
Ministère de l'écologie et du développement durable/D4E	Liliane DUPORT
Ministère de l'écologie et du développement durable/DNP	Jean-François SEGUIN
Ministère de l'écologie et du développement durable/D4E	Éric VINDIMIAN (co-président du Comité d'orientation)

Ministère de l'équipement, du transport, du logement, du tourisme et de la mer/DRAST	Claude SPOHR
Ministère de l'équipement, du transport, du logement, du tourisme et de la mer/PUCA	Michèle TILMONT (co-présidente du Comité d'orientation)
Ministère de l'équipement, du transport, du logement, du tourisme et de la mer/DAEI	Thierry VEXIAU
Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales	Jean-Philippe BROUANT
Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche/DT	Jean-Jacques GAGNEPAIN
Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche/DR	Élisabeth GIACOBINO
Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche/DT	Agnès JACQUESY
Délégation interministérielle à la Ville (DIV)	François MENARD
Représentant des DRE (Directions régionales de l'équipement	Bertrand CREUCHET
Collège des DIREN (Directions régionales de l'environnement)	André BACHOC
Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR)	Vincent FOUCHIER
Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR)	Priscilla de ROO
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	Jacques RAVAILLAULT
Association des maires pour l'environnement et le développement durable	Dominique JOURDAIN
Association française des conseils des communes et régions d'Europe	Sabine MARTORELL
Association française des conseils des communes et régions d'Europe	Jacques REY
Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)	André ROSSINOT
Fédération des parcs naturels régionaux de France	Olivier FAURE
Fédération des parcs naturels régionaux de France	Cécile BIRARD

Annexe 2 : Liste des projets retenus, classés par axe thématique

Axes thématiques		Durée
Axe thématique 1 : Les processus et méthodes d'évaluation des politiques territoriales à l'aune des objectifs du développement durable	• La mise en œuvre d'indicateurs locaux du développement durable, à partir d'une comparaison franco-allemande (Jean-Paul Carrière, Université de Tours)	12 mois
	• Élaboration d'indicateurs pour un système de suivi-évaluation du développement durable au niveau territorial (Bernard Planque, I A R – Université d'Aix-Marseille 3)	16 mois
	• La signature énergétique urbaine – vers un nouvel indicateur synthétique ? (Pierre-Noël Giraud, École nationale supérieure des Mines de Paris)	24 mois
	• Rôle des coordinations locales dans le développement durable des territoires (Valérie Angeon, GEA ENGREF – Clermont-Ferrand)	18 mois
	• Intercommunalité et durabilité des services d'eau et d'assainissement en France et en Europe (Lætitia Guerin-Schneider, ENGREF Montpellier)	24 mois
	• Recherche-action : une démarche d'évaluation croisée comme support d'une dynamique territoriale de développement durable – utilisation de l'outil bilan sociétal- (Michel Capron, LERGO – Université de Paris 8)	18 mois
Axe thématique 2 : Les mécanismes en œuvre dans l'articulation spatiale, sectorielle et temporelle des politiques	• L'aménagement durable du littoral languedocien ; de la mission Racine à la gouvernance multi-niveaux (Pierre Valarié, CEPEL Université de Montpellier)	24 mois
	• Intégrer le développement durable dans les politiques territoriales de développement : le cas des politiques touristiques ; évolution comparée dans le massif pyrénéen espagnol et français (Vincent Vlès, Université de Pau et des pays de l'Adour)	24 mois
	• À l'ouest des Bouches du Rhône, trois territoires types pour penser la durabilité (Bernard Picon, DESMID – Université de la Méditerranée)	24 mois
	• Politiques régionales de l'environnement et développement économique : une approche territoriale (Christophe Beaurain, Université Littoral Côte d'opale)	24 mois
	• La protection des ressources en eau potable par contractualisation avec les agriculteurs (Bernard Barraqué, LATTES-ENPC)	24 mois
	• Le commerce dans la ville durable : politiques territoriales du commerce et développement urbain durable (Alain Metton, ARAUC – Université de Paris 12 Créteil)	18 mois
	• Pratique de la prospective et praxéologie du développement durable territorialisé (Guy Loinger, GEISTEL)	18 mois

Axes thématiques	Durée
Axe thématique 3 : Gouvernance et développement durable : limites et opportunités	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="499 304 1410 365">• La gouvernance performative, impasse ou étape vers le développement durable ? (Muriel Tapie-Grime UFR/LSHS Université de Paris 13) 18 mois <li data-bbox="499 398 1410 495">• Élaboration des politiques publiques territoriales de développement durable : des représentations sociales aux modes de gouvernance (Maurice Olive, ARÈNES – I E P – Université d’Aix-Marseille) 18 mois <li data-bbox="499 528 1410 624">• Les démarches de développement durable, pertinence et apports effectifs dans la gestion de l’air et de l’eau : les exemples de Lille et de Saint-Étienne (Isabelle Roussel, Université de Lille 1 – APPA Nord Pas-de-Calais) 18 mois <li data-bbox="499 658 1410 779">• Le fleuve, un instrument pour le développement durable – infrastructure naturelle et ancrage territorial de la gestion planificatrice (Sophie Bonin, Laboratoire CNRS Territoires – I G A – Université Joseph Fourier de Grenoble 1) 24 mois <li data-bbox="499 813 1410 972">• Protection de la nature, territoire et développement durable. Les usages sociaux du développement durable dans les contextes locaux : le cas des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux, des réserves naturelles et du conservatoire de l’espace littoral et des rivages lacustres – entre rhétorique et pratique (Lionel Charles, FRACTAL) 24 mois <li data-bbox="499 1005 1410 1126">• Mobilité et transports ; quelles pratiques de concertation des acteurs à l’échelle des territoires ? Analyse des représentations, des méthodes et des pratiques de gouvernance à partir de l’exemple des SCOT (Éric Baye, Économie et Humanisme) 18 mois <li data-bbox="499 1160 1410 1256">• La mobilité durable dans les agglomérations péri-alpines ; recherche sur un outil d’appropriation de la problématique par le public (Olivier Klein, LET-ENTPE, Vaulx-en- Velin) 21 mois <li data-bbox="499 1290 1410 1384">• Élaboration collective d’une représentation territoriale comme référentiel commun du développement durable (Jacques Beauchard, CIRTEC, Université de Paris 12 Créteil) 15 mois
Axe thématique 4 : Les inégalités écologiques, une entrée pour apprécier les impacts territoriaux des actions publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="499 1464 1410 1561">• Pour un renouveau urbain : gestion des héritages et inégalités ; difficultés sociales et risques environnementaux en Seine-Saint-Denis, 1850-2000 (Laurence Lestel, CNAM-CDHT, Paris) 24 mois <li data-bbox="499 1594 1410 1691">• L’impact des inégalités écologiques et des politiques territoriales ; une évaluation par la méthode des prix hédoniques (Sabine Kazmierczac, CRESGE, Institut catholique de Lille) 12 mois <li data-bbox="499 1724 1410 1785">• Marges urbaines, re-développement et gouvernance multi-échelles (Georges Gay, Université Jean Monnet de Saint-Étienne) 24 mois <li data-bbox="499 1818 1410 1879">• Les inégalités écologiques de la ville : caractérisation des situations et de l’action publique (Lydie Laigle, CSTB, Paris) 24 mois

Annexe 3 : Ensembles des projets de recherche reçus

(classés par ordre de réception)

N°	Organisme(s), Responsable(s) Scientifique(s)	Titre du Projet	Durée
01	École Polytechnique de l'Université de Tours Jean-Paul CARRIÈRE	• La mise en œuvre d'indicateurs locaux du développement durable, à partir d'une comparaison franco-allemande	12 mois
02	Institut d'Aménagement Régional – Université d'Aix-Marseille III Bernard PLANQUE	• Élaboration d'indicateurs pour un système de suivi-évaluation développement durable au niveau territorial	16 mois
03	Comité Régional Nord- Pas de Calais – APPA Isabelle ROUSSEL	• Les démarches de développement durable, pertinence et apports effectifs dans la gestion de l'air et de l'eau : les exemples de Lille et de Saint-Étienne	24 mois
04	Géodéveloppement Alban BOURCIER	• Méthodologie d'évaluation de durabilité de plans et schémas d'aménagement du territoire	16 mois
05	Équipe DIPAU École d'Architecture de Bretagne Louis-Michel NOURRY	• Les parcs d'éoliennes, un des éléments de la politique de l'espace	9 mois
06	Université de PAU et des pays de l'Adour Vincent VLES	• Intégrer le développement durable dans les politiques territoriales de développement : le cas des politiques touristiques ; évolution comparée dans le massif pyrénéen espagnol et français	24 mois
07	INRA/LAMETA Fondation SANSOUIRE Robert LIFRAN	• Politiques publiques et institutions locales dans la gestion durable des systèmes écologiques et sociaux : approches théoriques et application au territoire camarguais	24 mois
08	ENGREF Clermont-Ferrand Valérie ANGEON Jean-Marc CALLOIS	• Rôle des coordinations locales dans le développement durable des territoires	18 mois
09	Association ARIISE E. A Paris-La-Villette Pierre LEFEVRE Manuel PERIANEZ	• Le développement durable et la démocratie participative : réussites et échecs	21 mois
10	CERTOP-CNRS Université Toulouse le Mirail Marie-Christine ZELEM	• Analyse sociologique des conditions d'émergence d'une dynamique territoriale d'innovation durable : le cas de la normalisation environnementale des pratiques de gestion des effluents des salles de traite	24 mois
11	Université Paris X Laboratoire EUROPAM Colette VALLAT	• Le lien social : instrument de politique publique pour la promotion du développement durable	24 mois

N°	Organisme(s), Responsable(s) Scientifique(s)	Titre du Projet	Durée
12	Fondation des Villes Jean-Roland BARTHELEMY	• Les comptes des formes urbaines	18 mois
13	Espaces Géographiques et Sociétés – ESO U. Rennes 2/Angers/Caen/ Le Mans/Nantes Guy BAUELLE Coordinateur : Arnaud LECOURT	• Comprendre la place des territoires dans les conflits d'aménagement pour aider à l'insertion durable des nouvelles infrastructures de transport. Le cas de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes	20 mois
14	CAUE de l'Ardèche Patrick FIFRE	• Assimilation des principes de développement durable dans les documents d'urbanisme	10 mois
15	MCF- Économie – Université du Littoral Côte d'Opale – MRSH Christophe BEURAIN Muriel MAILLEFERT	• Politiques régionales de l'environnement et développement économique : une approche territoriale	24 mois
16	ENSM de Paris/ Paris Dauphine Pierre-Noël GIRAUD	• La signature énergétique urbaine – vers un nouvel indicateur synthétique	24 mois
17	IERSO-Université Montesquieu-Bordx IV Marilyne PEYREFITTE	• Le développement durable : approche intégratrice des politiques territoriales ? Éléments d'évaluation et de conception des projets territoriaux	18 mois
18	CNAM Laurence LESTEL André GUILLERME	• Pour un renouveau urbain : gestion des héritages et inégalités. Difficultés sociales et risques environnementaux en Seine-Saint-Denis, 1850-2000	24 mois
19	ENGREF/Labo. GEA LATTS Lætitia GUERIN-SCHNEIDER	• Intercommunalité et durabilité des services d'eau et d'assainissement en France et en Europe	24 mois
20	LET-ENTPE, Université Lyon 2, IEP Laboratoire Sociétés, Environnement, Territoires Olivier KLEIN Jacques LOLIVE	• La mobilité durable dans les agglomérations péri-alpines ; recherche sur un outil d'appropriation de la problématique par le public	21 mois
21	Objectif 21 GRECAM-EHESS Michel MOMBRUN Bernadette de VANSAY	• Appropriation du concept de développement durable et application au travers de divers agendas 21	21 mois
22	CSTB/MTS Lydie LAIGLES	• Les inégalités écologiques de la ville : caractérisation des situations et de l'action publique	24 mois
23	Fondation ASCA Université de Luxembourg Marc MORMONT Christophe BOUNI	• Territoires et indicateurs de développement durable : quelles appropriations et démarches de conception ?	24 mois

N°	Organisme(s), Responsable(s) Scientifique(s)	Titre du Projet	Durée
24	Université de Saint-Étienne ARMINES/SITE/ ENSM St-Etienne Georges GAY	• Marges urbaines, re-développement et gouvernance multi-échelles	24 mois
25	THALES Ann-Caroll WERQUIN	• La DTA et le développement durable, évaluation quant à la gestion économe de l'espace et la protection des milieux naturels. Analyse à Marseille et comparaison avec des politiques étrangères	21 mois
26	BMJ/DD Cabinet Consultant CEREMO Recherche. U. Metz Pierre BARDELLI	• Politiques territoriales et développement durable	24 mois
27	LADYSS Jean-Paul BILLAUD	• Concertation autour de projets de développement durable dans le cadre d'un espace à faible densité : le cas du département de la Creuse	18 mois
28	LERGO Université Paris 8 Michel CAPRON	• Recherche-action : une démarche d'évaluation croisée comme support d'une dynamique territoriale de développement durable	18 mois
29	GEODE Caraïbes Université Antilles Guyane Olivier DEHOORNE	• De l'éducation de la citoyenneté à la gouvernance environnementale. Pour un développement durable en milieu insulaire et une responsabilité politique et citoyenne autour des formes de solidarité	24 mois
30	C3ED Université de Versailles Saint-Quentin INRA Rennes Jean-Marc DOUGUET	• Enjeux de qualité et d'identité territoriale : un outil d'évaluation du secteur du porc en Bretagne	12 mois
31	A'urba (Agence d'urbanisme de Bordeaux) INRA Rennes Jean-Christophe CHADANSON	• Suivre et évaluer une politique territoriale de développement durable. Plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux : construire un outil d'évaluation et de suivi du Projet d'aménagement et de développement durable.	10 mois
32	Atelier d'archi BMC Université Antilles Guyane Fred RENO, Resp. scientifique Antony MARAGNES, Coordinateur	• Les politiques de renouvellement urbain dans la Caraïbe insulaire : une analyse comparée de la Guadeloupe et de Trinidad	18 mois
33	École des mines de Nancy/ C U Nancy M. COUJARD Coordination Éléonore HAUPTMANN	• Constitution d'un référentiel pour l'association durable des habitants à la recomposition spatiale du plateau du Grand Nancy	18 mois
34	GRETEL IUT Évry Jean-Louis ZENTELIN	• Aménagement et environnement : quels espaces péri-urbains durables ? Le SDRIF a-t-il engendré un aménagement durable en Essonne ?	12 mois
35	LATTS/CIG- Rég I d F CEMAGREF -Montpellier B. BARRAQUÉ	• La protection des ressources en eau potable par contractualisation avec les agriculteurs	24 mois
36	CIRAD/TERA Montpellier Raphaëlle DUCROT	• Gestion de l'eau au sein des bassins versants péri-urbains	24 mois

N°	Organisme(s), Responsable(s) Scientifique(s)	Titre du Projet	Durée
37	École d'architecture de Bordeaux Serge BRIFFAUD	• Paysages et développement durable : histoire, évaluation, proposition. Le cas du massif transfrontalier de Gavarnie-Mont Perdu, paysage inscrit au patrimoine mondial de l'humanité	24 mois
38	CIRTEC Université de Paris 12 Jacques BEAUCHARD	Élaboration collective d'une représentation territoriale comme référentiel commun du développement durable	15 mois
39	CEJ Université Aix-Marseille CRAPS Université de Lille 2° Marie-Laure LAMBERT-HABIB Arnaud NOURY	Développement durable et stratégies de reconversion de sites industriels pollués en milieu urbain – études de cas : les sites Métaeurop de l'Estaque (13) et de Noyelles-Gombaud (62)	24 mois
40	LARES/U. Rennes 2 André SAUVAGE	La perception de la biodiversité et sa prise en compte par les politiques de territoires. Le cas de Rennes et d'Angers	10 mois
41	ARENES – IEP Université d'Aix-Marseille Maurice OLIVE	Élaboration des politiques publiques territoriales de développement durable des représentations sociales et modes de gouvernance	18 mois
42	UFR/LSHS Université de Paris 13 Muriel TAPIE-GRIME	La gouvernance performative, impasse du développement durable ?	18 mois
43	GEISTEL Guy LOINGER	Pratique de la prospective et praxéologie du développement durable territorialisé	18 mois
44	CUCES Université de Nancy 1 M. BLANC	Le développement durable dans les projets urbains d'agglomération transfrontalière : des modes de gouvernance complexes pour quel impact territorial ?	24 mois
45	ARCE Montpellier R. LAURAIRE	Stratégies de développement touristique durable et territoires en Languedoc	24 mois
46	Institut de Géographie alpine de Grenoble Cédric BRUNET	Patrimoines, territoires et création d'activités touristiques comme support d'un développement territorial durable	24 mois
47	IRESO LSCI Paris Pierre-Noël DENIEUL	Retour sur les pôles et les districts industriels ; entre les pôles de développement « spontanés » et de développement « durable »	15 mois
48	IRD Université de Paris 10 Philippe HAERINGER	De la résidence secondaire à l'engagement citoyen ; Une nouvelle donne pour la pérennité des communes moyenne montagne	24 mois
49	DESMID Université de la Méditerranée Bernard PICON	A l'ouest des Bouches-du-Rhône, 3 territoires types pour penser la durabilité	24 mois
50	Laboratoire SENS – Université de Grenoble CERAT IUP Grenoble CEMAGREF Jean-Pierre MOUNET Françoise GERBAUX	Territoire et gouvernance : vers quel tourisme durable ?	

N°	Organisme(s), Responsable(s) Scientifique(s)	Titre du Projet	Durée
51	FRACTAL Lionel CHARLES Bernard KALAORA	Protection de la nature, territoire et développement durable. Les usages sociaux du développement durable dans les contextes locaux : le cas des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux, des réserves naturelles et du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres – entre rhétorique et pratique	24 mois
52	Institut d'études rurales SEREC/Université de Lyon 2 Jean-Luc MAYAUD Gisèle VIANEY coordinatrice	Co-constructions de politiques agricoles rurales locales et multifonctionnalité	24 mois
53	Robins des villes, Institut de Géographie alpine et Ville de Grenoble Georges GOYET	Développement durable, aménagement des friches urbaines et gouvernance	24 mois
54	CREIDD/Université de Troyes Observatoire social de Lyon ; Économie et Humanisme Éric BAYE	Mobilité et transports ; quelles pratiques de concertation des acteurs à l'échelle des territoires ? Analyse des représentations, des méthodes et des pratiques de gouvernance à partir de l'exemple des SCOT.	18 mois
55	CRESGE Insti catholique de Lille Sabine KAZMIERCZAC	L'évaluation des inégalités écologiques et des politiques territoriales. Une évaluation par la méthode des prix hédoniques.	12 mois
56	ARAUC – Université de Paris 12 Alain METTON	Le commerce dans la ville durable : politiques territoriales du commerce et développement urbain durable	18 mois
57	CEPEL – Université de Montpellier Pierre VALARIE	L'aménagement durable du littoral languedocien. De la mission Racine à la gouvernance multi-niveaux	24 mois
58	Université de Grenoble, Laboratoire Territoires Sophie BONIN	Le fleuve, un instrument pour le développement durable	24 mois
59	UMR IDEES Labo MTG Université de Rouen G. BILLARD Wandrille HUCY	Les inégalités spatiales à l'épreuve des pratiques et de la pensée du développement durable ; évaluation de la valeur ajoutée des Plans d'aménagement et de développement durable – PADD.	18 mois
60	GERPHAU École d'architecture de Clermont-Ferrand Chris YOUNES	Économie de l'espace et développement durable	24 mois
61	FORS Recherche sociale Didier VANONI	Partenariats et concertation : vers des outils de promotion du développement durable	18 mois
62	INRA/ESR Toulouse Équipe ETIC Gilles ALLAIRE	Politiques rurales et développement durable ; enjeux territoriaux pour les politiques publiques et indicateurs d'évaluation des activités	24 mois

N°	Organisme(s), Responsable(s) Scientifique(s)	Titre du Projet	Durée
63	CERVL/IEP – Université de Bordeaux Thierry BERTHET	L'impact des modes d'organisation et d'intervention des services de l'État et des collectivités territoriales sur l'intégration du développement durable dans les politiques locales	12 mois
64	CERFISE-Marseille Michel TEULE Sylvie RAGUENEAU	Développement durable et ville durable : le rôle du management de projet d'un grand chantier urbain dans l'amélioration de l'efficacité des politiques territoriales	24 mois
65	GRETEL I U T d'Évry Jean-Louis ZENTELIN	La maîtrise de l'étalement urbain : des disparités selon les intercommunalités. Le cas de la Savoie et Haute-Savoie	18 mois
66	L T M U – IFU Paris Thierry BAUDOUIIN	Le rôle central des stratégies des acteurs des territoires dans le développement durable	24 mois

Annexe 4 : « Le développement durable, un concept sous-exploité »

Contribution à l'ouvrage « Questions à propos du développement durable : les travaux de l'atelier du PUCA », par Jacques Theys, Chargé de cours à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales

I. Développement durable et identité européenne

Le « développement durable » semble désormais être solidement installé dans le paysage institutionnel et culturel français et européen. Ouvrages, colloques, commissions, programmes de recherche, nouvelles structures, projets labellisés... se multiplient, et il est de plus en plus improbable de ne pas voir accolé le mot « durable » aux termes les plus classiques de l'économie ou de l'aménagement : croissance, emploi, investissement, gestion, infrastructures... Il ne s'agit plus seulement, en outre, d'un « mot de passe » pour initiés : en cinq ans le pourcentage de la population avouant « n'avoir aucune idée de ce que le développement durable signifie » est passé de plus de 90 % à moins du tiers – ce qui peut incontestablement s'interpréter comme une sortie de l'indifférence...

Ce phénomène, il faut le remarquer, est aujourd'hui essentiellement européen. Même s'ils ont inventé les « fonds éthiques » et pris beaucoup d'avance sur la notation sociale et environnementale, les Etats-Unis restent très prudents sur le développement durable et préfèrent parler de « *smart growth* ». L'agence Moody's avouait d'ailleurs récemment que les comportements vertueux en matière sociale et environnementale avaient peu d'impact sur les cours boursiers Outre-Atlantique – quand celui-ci n'était pas négatif. Dans la plupart des pays du Sud, l'étroitesse des marges de manœuvre condamne le plus souvent le développement durable à n'être qu'un habillage rhétorique – à destination, souvent, des organisations internationales. Le concept s'accorde assez bien en revanche au modèle européen « d'économie sociale de marché » ou à la « troisième voie » anglaise; et la Commission européenne semble effectivement avoir réussi à en faire en quelques années une valeur partagée – autour de

thèmes désormais communs comme « le principe de précaution », « la démocratie participative », « la mobilité durable », la « ville compacte », « les agendas 21 », « le rééquilibrage rail-route », la « fiscalité écologique »... ou encore « la gouvernance ».

On peut cependant se demander si cette velléité d'ancrer le « développement durable » dans l'identité européenne n'est pas d'ores et déjà fortement compromise par l'évolution du contexte socio-économique : le ralentissement démographique, la perte de compétitivité économique, les perspectives d'aggravation des déficits sociaux, la baisse des investissements publics, l'affaiblissement du sentiment démocratique... Le constat que l'on peut faire sur les années récentes est, en tout cas, que le « développement durable » est loin d'avoir tenu toutes ses promesses : s'il séduit encore, c'est plus, comme le suggère Edwin Zaccai, comme une « illusion motrice » que pour ses résultats réels; et s'il semble encore riche d'opportunités multiples, le moins que l'on puisse dire est qu'au moins jusqu'à présent, celles-ci sont restées très fortement sous-exploitées.

II. Des opportunités sous-exploitées

Jetant un regard critique sur l'appropriation du concept d'environnement, Olivier Godard avait il y a plusieurs années utilisé l'expression de « polysémie mal exploitée ». C'est la même évaluation que l'on pourrait faire aujourd'hui sur le développement durable. Si elle a incontestablement ouvert de nouveaux espaces de communication et de dialogue, l'appropriation du terme s'est en effet jusqu'à présent beaucoup plus traduite par un recyclage ou un collage de réflexions ou d'actions déjà existantes que par des innovations réelles.

Quinze ans après la publication du rapport Brundtland, il faut bien malheureusement constater que sur le fond, l'apport concret du développement durable se réduit essentiellement à deux avancées somme toute limitées : d'une part une plus grande attention portée à l'intégration de l'environnement

dans les processus de production, de consommation ou d'aménagement; et de l'autre un souci, plus formel (et presque rituel) de mettre sur le même plan les dimensions économiques, sociales et écologiques du développement.

Sans doute le développement durable a-t-il donné un second souffle à des politiques sectorielles d'intégration de l'environnement qui étaient, à la fin des années 1980, dans l'impasse. Mais il est clair que la philosophie « gagnant-gagnant » qui sous-tend le concept de développement durable a ses limites; et la plupart des tentatives censées articuler le social, l'économique et l'écologique se sont, de fait, réduites à un collage rhétorique. En 1998 Roberto Camagni avait cherché à montrer que ce qui était en jeu dans le développement durable ce n'était pas seulement une juxtaposition de ces trois dimensions – comme le veut la pratique courante – mais une modification des objectifs qui leur sont liés : passer de la rentabilité économique à court terme à une efficacité allocative à long terme; de la recherche de l'égalité à celle d'une « efficacité distributive »; et de la stricte conservation écologique à l'équité environnementale (ou à la réduction des inégalités écologiques). Malheureusement son message n'a pas été entendu et l'on en est resté, en matière d'aménagement durable... aux opérations « HQE », aux Agendas 21... ou à l'optimisation des services urbains.

Cette vision finalement très pauvre de l'intégration laisse regretter que d'autres dimensions du développement durable aient été, de leur côté, relativement marginalisées. Malgré l'importance que leur accorde le rapport Brundtland, il est clair, par exemple, que les questions d'articulation d'échelle de temps ou d'espaces – solidarité avec les générations futures ou les pays du Sud, prise en compte du long terme dans la décision, intégration de la problématique des biens communs globaux dans la gestion locale, difficultés de « couture » entre les territoires – ne jouent pas le rôle structurant qu'ils devraient avoir. Quand on constate la pauvreté des indicateurs de développement durable résultant d'un simple collage aléatoire de données économiques, sociales et environnementales, on peut ainsi légitimement se demander s'il n'aurait pas été finalement beaucoup plus productif de partir de ces autres « marges ».

On pourrait naturellement rétorquer que cette question des contenus est finalement assez subsidiaire;

et que la vocation réelle du développement durable est d'abord de fabriquer de la communication, du sens commun et donc du décloisonnement et de la transversalité – face au risque majeur de renfermement sur des logiques sectorielles ou corporatistes. Sur ce terrain de la communication il semble en effet que l'opportunité ouverte par le « développement durable » n'a pas été gaspillée – et l'on voit effectivement de plus en plus les entreprises ou les aménageurs intervenir sur les questions d'environnement, des écologistes s'intéresser à la fiscalité ou au commerce, des ingénieurs s'interroger sur les enjeux de société... et tous ensemble mettre en avant la concertation, la transparence, la confiance mutuelle, le consensus, la gouvernance. Force est cependant, là encore, de constater que la constitution de ce nouvel « espace commun » n'a pas jusqu'à présent été exploitée de la façon la plus productive et ouverte possible. Peu de lignes traditionnelles de clivage ont été déplacées, les structures transversales ont plutôt tendance à s'affaiblir, il y a beaucoup de réticence à s'engager dans les innovations institutionnelles – comme les Agendas 21 ou les conférences de consensus. Et surtout on voit se reconstituer, autour des formes multiples et éclatées d'appropriation du développement durable, de nouveaux cloisonnements, de nouvelles « chapelles » qui sont autant d'entraves à la communication souhaitée : la façon d'envisager le développement durable à l'échelle des territoires n'a pas grand chose à voir avec celle des économistes – elle-même très distante de celle des entreprises ou des juristes, et l'on pourrait multiplier ces exemples... Chacun s'étant approprié le « développement durable » en privilégiant très largement le recyclage de ressources ou approches existantes, il n'est pas étonnant que l'on parvienne finalement à une galaxie de mondes qui s'ignorent : celui de la précaution n'est pas celui de la notation boursière, lui-même très différent de l'économie de l'environnement, de la mobilité durable, de commerce équitable, de la gouvernance globale, ou de l'écologie industrielle... et l'on voit mal où tous ces mondes pourraient dialoguer ensemble...

Finalement le signe le plus manifeste – et préoccupant – de cette sous-exploitation du concept est le manque d'intérêt apparent de la communauté scientifique pour le thème spécifique du développement durable. Certes beaucoup de laboratoires travaillent aujourd'hui sur l'effet de serre, la biodiversité, la

qualité de l'eau, l'économie de l'environnement, la gestion des risques, la relation transport-aménagement, le bâtiment économe en énergie, le véhicule propre, la gouvernance..., mais très peu ont pris le risque de s'investir sur le « développement durable » en tant qu'objet de recherche en lui-même. On peut donc craindre que la dynamique engagée ne conduise à terme qu'à très peu d'innovations réelles.

III. Redonner au concept sa spécificité

Les évolutions précédentes risquent à terme de réduire le développement durable à la labellisation de projets n'ayant entre eux que des liens extrêmement vagues et ne s'inscrivant dans aucune cohérence d'ensemble. Sans doute peut-on attendre de cette dynamique résolument pragmatique des effets de mobilisation positifs à court terme : mais on peut craindre que cette logique « d'auberge espagnole » ne conduise aussi finalement qu'à renforcer les champs ou thèmes de recherche déjà constitués, les techniques déjà éprouvées ou plébiscitées, les informations déjà existantes, les entreprises, les villes ou les régions déjà performantes.

Une autre voie possible serait, au contraire, de réinvestir sur ce que le développement durable a de vraiment spécifique : une façon nouvelle d'envisager la question du développement et de la croissance dans un monde globalisé et plus vulnérable aux risques.

Pour cela, au moins deux conditions – parmi bien d'autres – semblent nécessaires.

D'abord se mettre d'accord sur une grammaire minimale commune qui permette de ne pas réduire le concept à une peau de chagrin inconsistante. Dans cette grammaire devrait bien évidemment entrer la prise en compte simultanée des trois formes d'articulation implicitement contenues dans la définition du rapport Brundtland : articulation entre l'économique, le social et l'écologique ; mais aussi entre le court et le long terme, et entre le local et le global. Mais cela ne suffit probablement pas. Il faudrait aussi se convaincre, comme l'a proposé Roberto Camagni, qu'articulation ne signifie pas juxtaposition mais reformulation des objectifs assignés au développement, (voir *supra*) – ce qui devrait conduire à mettre l'accent sur les « interfaces » entre ces objectifs ou dimensions : l'intégration en amont de l'environnement dans le système productif ou l'aménagement, la réduction des

inégalités écologiques, la viabilité à long terme des régimes sociaux, la réinsertion économique des pays ou des groupes sociaux les plus pauvres... Il faudrait enfin se rappeler que le « développement durable » n'est pas seulement un principe d'intégration de dimensions contradictoires mais aussi, dans une certaine mesure, de hiérarchisation des objectifs de l'action : donner la préférence au long terme sur le court terme, aux générations futures sur la génération présente, au global sur le local... mais aussi aux besoins fondamentaux non satisfaits, aux populations ou aux régions les plus vulnérables, aux biens communs ou aux capitaux les plus « critiques » comme l'est par exemple, le climat. Il ne s'agit naturellement pas, à travers cette « grammaire commune », de figer les débats dans un carcan normatif, mais bien de clarifier les enjeux du dialogue.

La seconde condition est de donner la priorité, dans les programmes de recherche sur le développement durable, à des approches ou des thématiques spécifiques, susceptibles de déboucher sur de véritables innovations scientifiques ou techniques.

Dans le domaine de l'aménagement urbain ou du territoire ces recherches spécifiques pourraient, par exemple, contribuer à mieux répondre aux quelques questions suivantes :

- Les notions *a priori* centrales, de « capacité de charge », de « capacité d'absorption du milieu », « d'optimum démographique », ou de « résilience écologique » ont-ils une validité scientifique ? Quelles approches alternatives – comme par exemple la planification écologique – pourraient permettre éventuellement de définir des seuils de « durabilité » physique pour un milieu ou un territoire donné ?
- Qu'est-ce que des ressources ou des capitaux « critiques » (rares, importants, non substituables...) et quels outils peuvent être proposés pour gérer à long terme ces capitaux, et plus généralement les patrimoines urbains ou réseaux d'infrastructures ?
- Y a-t-il des bases théoriques qui permettent de construire, à côté des indicateurs de bien être, des indicateurs de « richesse » ou de qualité des patrimoines ?
- Comment mieux appréhender les phénomènes d'inégalité ou de redistribution liés aux différences sociales dans l'exposition aux risques ou l'accès aux ressources et services non marchands ? Y a-t-il ou pas cumul des inégalités économiques, écologiques et sociales, et comment sont-elles liées ?

- A quelle échelle est-il pertinent d'appréhender les problèmes de développement durable? Faut-il privilégier une approche institutionnelle ou écologique? Comment en outre prendre en compte l'imbrication des échelles et donc des niveaux de décision?
- Peut-on définir de manière simple la vulnérabilité à la fois physique, économique et sociale d'un territoire et sa capacité de réagir au changement? Peut-on lier par exemple vulnérabilité et mono-activité?
- Existe-t-il des méthodes pédagogiques permettant de rendre discutables des scénarios alternatifs de développement au niveau local – scénarios de ville ou de mobilité durable? Comment la modélisation intégrée et la construction d'indicateurs peuvent-ils y contribuer?
- Quelle est la viabilité réelle de systèmes de production alternatifs, économes en ressources et en capital, riches en emploi et en «environnement»; et dans quelles limites l'environnement peut-il être effectivement ou pas un facteur d'attractivité économique?

- Y a-t-il des expériences réussies en matière de reconversion des régions en crise, ou de renouvellement des quartiers défavorisés ou des friches industrielles, et quelles en sont les conditions économiques, sociales et écologiques?
- Quels modes d'organisation institutionnelle ou outils d'évaluation permettraient aux collectivités locales de mieux prendre en compte les problèmes globaux – tels que l'effet de serre?

Comme on le constate, la liste de recherches qui pourraient être menées à partir d'une approche spécifique du développement durable est effectivement impressionnante – d'autant qu'on pourrait l'appliquer aussi bien à la situation française qu'aux pays et aux territoires du Sud.

Et si, finalement, comme dans le conte d'Andersen, le Roi était nu?

Annexe 5 : sélection des références bibliographiques publiées citées à l'appui des 66 projets reçus

- Agence régionale pour l'environnement Midi-Pyrénées (ARPE), *Diagnostic développement durable urbain, Tome 2 – Les indicateurs*, ARPE, 2001.
- Albert M., « Une nouvelle économie sociale de marché, quels modèles d'entreprise pour un développement durable », *Futuribles*, n° 287, 2003.
- Alvergne C., Taulelle F., *Du local à l'Europe. Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, PUF, 2002.
- Antoine S., Barrère M., *La planète Terre entre nos mains. Guide pour la mise en œuvre des engagements du sommet de la planète terre*, La Documentation Française, 1994.
- Ardillier-Carras F., « Le Pays et l'espace vécu. Quelles logiques pour quels territoires? », *Noréis*, n° 181, 1999.
- Ascher F., *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, Éditions de l'Aube, 2001.
- Balme R., Faure A., Mabileau A., *Les nouvelles politiques locales, dynamiques de l'action publique*, Presses de Sciences Po, 1999.
- Barnier V., Tucolet C., *Ville et environnement. De l'Écologie urbaine au développement durable*, La Documentation Française, Problèmes économiques et sociaux n° 829, 1999.
- Barouch G., *La décision en miettes. Systèmes de pensée et d'action à l'œuvre dans la gestion des milieux naturels*, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1989.
- Benayoun G., Gérard-Varet L.A. et Rychen F., *Risques locaux et Action collective*, DATAR, *Revue Territoires 2020*, 2001.
- Benayoun G., Lazzeri Y., *L'évaluation des politiques publiques d'emploi*, Que sais-je?, PUF, 1998.
- Benhayoun G., Gaussier N., Planque B., *L'ancrage territorial du développement durable, de nouvelles perspectives*, L'Harmattan, 1999.
- Berdoulay V. et Soubeyran O., *L'écologie urbaine et l'urbanisme. Aux fondements des enjeux actuels*, La Découverte, 2002.
- Bernard P., *Évaluation des politiques publiques en matières de zones humides. Rapport de l'Instance d'évaluation présidée par le préfet Paul Bernard*, La Documentation Française, 1994.
- Biarez S., *Territoire et espaces politiques*, PUG, 2000.
- Billaud J.-P., *Environnement et gestion des territoires : l'expérience agri-environnementale française*, La Documentation Française, 2002.
- Blasco F. et Weill A. (Eds.), *Advances in environmental and ecological modelling*, Elsevier, 1999.
- Bordreuil J.-S., Peraldi M., Vichery G., *Marseille, le grand projet urbain et les quartiers nord*, Éditions de l'Aube, 1997.
- Bourdin A., *La question locale*, PUF, 2000.
- Boy D., *Sciences, démocratie et risques majeurs*, La Documentation Française, coll. Problèmes politiques et sociaux n° 23, 1999.
- Boyer R. et Saillard Y., *Théorie de la régulation, l'État des savoirs*, La Découverte, 1995.
- Burby R.J., *Cities under water. A comparative evaluation of ten cities. Efforts to manage floodplain land use*, University of Colorado, Institute of Behavioral Science, 1988.
- Busca D., Salles D., « Agri-environnement : les territoires font la loi », *Environnement et Société* n° 26, 2001.
- Calame P., *L'État au cœur – le meccano de la gouvernance*, Desclée de Brouwer FPH, 1999.
- Calame P., *Un territoire pour l'Homme*, Éditions de l'Aube, 1994.
- Callois J.-M., *Phénomènes d'organisation des agents économiques et activité en zone rurale : quel apport possible de l'économie géographique?*, Université de Bourgogne, 2002.
- Callon M. et al., *Réseau et coordination*, *Economica*, 1999.
- Camagni R., Gibelli M.C. (dir.), *Développement urbain durable : Quatre métropoles européennes*, DATAR, Éditions de l'Aube, 1997.
- Cavallier G., *Défi pour la gouvernance urbaine dans l'Union Européenne*, Fondation européenne, 1998.
- Chassande P., *Développement durable. Pourquoi? Comment?*, Édisud, 2002.
- Chevallier J., *La gouvernabilité*, PUF, CURAPP, 1996.
- Comélieu L., Holec N., Piéchaud J.-P., *Repères pour l'Agenda 21 local*, Association 4d, 2001.
- Commission du développement durable des Nations-Unies, *Liste des indicateurs de développement durable*, 1998.
- Conseil international pour les initiatives écologiques locales, *Accélérer le développement durable, pouvoirs locaux et Johannesburg*, 2002.
- Conseil scientifique de l'évaluation, *Petit guide de l'évaluation*, Commissariat général au Plan – www.evaluation.gouv.fr/cgp, 1996.
- Conseil scientifique de l'évaluation, *Petit guide de l'évaluation des politiques publiques*, La Documentation Française, 1996.
- Coutard O., *The Governance of Large Technical Systems*, Routledge, 1999.
- DATAR, *Repenser le territoire, un dictionnaire critique*, DATAR/Éd. de l'Aube, 2000.

- Debarbieux B., Lardon S. (Éd.), *Les figures du projet territorial*, DATAR/Éd. de l'Aube, 2003.
- Deffontaines J.-P., Prod'homme J.-P., *Territoires et acteurs du développement local, De nouveaux lieux de démocratie*, Éditions de l'Aube, 2001.
- Deyon P., Fremont A., *La France et l'aménagement de son territoire (1945-2015)*, L.G.D.J./Dexia Éditions locales de France, 2000.
- Di Meo G., *Géographie sociale et territoires*, Nathan, 1998.
- Dourlens C., Galland J.-P., Vidal-Naquet P.-A., *Conquête de la sécurité, gestion des risques*, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1991.
- Dron D., Cohen de Lara M., *Pour une politique soutenable des transports*, Rapport du Ministre de l'Environnement, Paris, La Documentation Française, 1995.
- Duran P., *Penser l'action publique*, LGDJ, 1999.
- Duran P., *La construction du sens dans les politiques publiques*, PUF, 2000.
- E.T.D., DATAR, *Étude pour une meilleure prise en compte de la dimension transfrontalière dans les pays. Rapport final*, DATAR, 2001.
- Folke C., Carpenter S., *Resilience and sustainable development : Building adaptive capacity in a world of transformations*, *Ambio*, 31 (5), 2002.
- Fourniau J.-M., « Transparence des décisions et participation des citoyens, Techniques », *Territoires et Sociétés*, n° 31, 1996.
- Garraud Ph., *Le chômage et l'action publique*, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, 2001.
- Gaudin J.-P., *Gouverner par contrat. L'action publique en question*, Presses de Sciences Po, 1999.
- Gaudin J.-P., *La négociation des politiques contractuelles*, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1996.
- Gendron, C.; Vaillancourt J.-G. (dirs), *Développement durable et participation publique*, Presses Universitaires de Montréal, 2003.
- Gerbaux F. (dir.), *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité?*, Éditions de l'Aube, 1999.
- Gilly, J.-P., Torre, A., *Dynamiques de proximité*, L'Harmattan, 2000.
- Godard F. (coord), *Le gouvernement des villes : territoire et pouvoir*, Descartes et Cie, 1997.
- Godard O., « Le développement durable : paysage intellectuel, Natures », *Sciences Sociétés*, vol 2, n° 4, 1994.
- Godard O., « Le développement durable et le devenir des villes, bonnes intentions et fausses bonnes idées », *Futuribles*, n° 209, 1999.
- Godard O., « Le développement durable et la recherche scientifique, ou la difficile conciliation des logiques de l'action et de la connaissance », in M. Jollivet (dir.), *Le développement durable, de l'utopie au concept, Nature, Science et Société*, Elsevier, 2001.
- Godet M., *Manuel de prospective stratégique*, Dunod, 2000.
- Guigou J.-L., *France 2015, recomposition du territoire national*, DATAR/Éd. de l'Aube, 1993.
- Guigou J.-L., *Une ambition pour le territoire, aménager l'espace et le temps*, DATAR/Éd. de l'Aube, 1995.
- Guigou J.-L., *L'aménagement en 50 tendances*, DATAR/Éd. de l'Aube, 2002.
- Guillerme A., *Les temps de l'eau – La cité, l'eau et les techniques (fin III^e-début XIX^e siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, 1997.
- Harribey J.-M., *Le développement soutenable*, Economica, 1998.
- Héran F., Zuindeau B., *Développement durable et territoires*, L'Harmattan, 2002
- IFEN, *Développement durable et capital naturel critique. Concepts et consultations d'experts*, IFEN, Collection « Études et Travaux », n° 32, 2001.
- IFEN, *Proposition d'indicateurs de développement durable pour la France*, Collection « Études et Travaux », n° 35, IFEN, 2001.
- Jollivet M., *Le développement durable, de l'utopie au concept : de nouveaux chantiers pour la recherche*, Elsevier, 2002.
- Jorgensen, S.E., « Models as instrument for combination of ecological theory and environmental practice », *Ecological Modelling*, 75/76, 1994.
- Knockaert S, Maillefert M., « L'emploi durable, un concept pertinent à l'échelon territorial? », *Cahiers Lillois d'économie et de sociologie*, n° 37, 2002.
- Lacour C., Delamarre A., *40 ans d'aménagement du territoire*, La Documentation Française, 2003.
- Laganier R., Scarwell H.J., « Inondation et recomposition territoriale : Quand la nature interroge le fonctionnement des territoires », *Hommes et Terres du Nord*, n° 2, 2000.
- Laganier R., Villalba B., Zuindeau B., « Développement durable et territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Revue numérique Développement durable et territoires* (www.revue-ddt.org), 2002.
- Lamotte M. (ed.), *Fondements rationnels de l'aménagement d'un territoire*, Masson, 1984.
- Lardon S., Maurel P., Piveteau V. (eds), *Représentations spatiales et développement territorial*, Éditions Hermès, 2001.
- Larrue C., *Analyser les politiques publiques d'environnement*, L'Harmattan, 2000.
- Lascoumes P., *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, La Découverte, 1994.
- Lecourt A., « Proximité et aménagement : le phénomène nimby, évolution d'une notion », *ESO, Travaux et Documents*, n° 14, 2000.
- Levarlet F., Theys J. (dir.), *Les indicateurs de développement durable. Méthodes et perspectives*, Ministère de l'Environnement/IFEN, Études et travaux n° 24, 1999.
- Mathevet R., « Les systèmes multi-agents : de nouveaux outils pour une approche territoriale des problèmes environnementaux », *Montagnes Méditerranéennes*, n° 12, 2000.
- Merlin P., *L'Aménagement du territoire*, PUF, 2002.

- Mermet L., *Stratégies pour une gestion de l'environnement. La nature comme jeu de société?*, L'Harmattan, 1992.
- Mermet L., *Stratégies pour la gestion de l'environnement*, L'Harmattan, 1992.
- Minot D., Rochas J.-P., Brégeot G., Pellerin S., Calça MD., *Le projet de territoire – élaboration et conduite partagées d'un projet de territoire*, Bergerie nationale, 2001.
- Nemery, J.-C., Wachter, S., (eds), *Gouverner les territoires*, DATAR/Éd. de l'Aube, 1994.
- Morlet O., «Habitat individuel et coûts collectifs», *Études Foncières*, n° 92, 2001.
- Mousel M., Piéchaud J.-P., Roure J.-C., *Des transports nommés désir*, Association 4D, Paris, Éditions Syros, 1995.
- Murel P., Surel Y., *L'analyse des politiques publiques*, Montchrestien, 1998.
- Ost F., *La nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit*, La Découverte, 1995.
- Padioleau, J., *La gouvernance ou comment s'en débarrasser*, Espaces et Sociétés, 2000.
- Passet R., Theys J.,(dir), *Héritiers du futur. Aménagement du territoire, environnement et développement durable*, Éditions de l'Aube, 1995.
- Pecqueux J.-L., *Tourisme et collectivités territoriales*, SOFIAC, 1998.
- Perret B., *L'évaluation des politiques publiques*, La Découverte, 2001.
- Recherche et développement régional durable*, actes du troisième symposium européen, Tours, 18-19 décembre 2000, éd. Corinne Larrue.
- Reynaud, J.-D., *Le conflit, la négociation et la règle*, Armand Colin, 1993.
- Roncayolo M., *Marseille, les territoires du temps*, Actes Sud, 1996.
- Salles D., Zelem M.-C., Busca D., Gendre C., *Les stratégies des agriculteurs face aux dispositifs de gestion de l'eau*, CERTOP-CNRS, 1999.
- Sauvez M., «Les coûts cachés de l'étalement urbain», *Études Foncières*, n° 95, 1995
- Sen A., *L'économie est une science morale*, La Découverte, 1999.
- Sen A., *Repenser l'inégalité*, Seuil, 2000.
- Soubeyran O., Berdoulay V., *L'écologie urbaine et l'urbanisme aux fondements des enjeux actuels*, La Découverte, 2003.
- Soubeyran O., Berdoulay V., Buttimer A., *Milieu, colonisation et développement durable, perspectives géographiques sur l'aménagement*, L'Harmattan, 2000.
- Theys J., *Développement durable, ville et territoire*, Notes du centre de prospective et de veille scientifique du ministère de l'équipement, des transports et du logement, n° 13, 2000
- Vanier M., *La recomposition territoriale : un grand débat idéal*, L'Harmattan, Espaces et Sociétés, n° 96, 1999.
- Violier P., *L'espace local et les acteurs du tourisme*, Presses Universitaires de Rennes, 1999.
- Wachter S., *L'aménagement durable : défis et politiques*, DATAR/Éditions de l'Aube, 2002.
- Zaccà E., *Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet*, Peter Lang, 2002.
- Zelem M.-C., «La difficile intégration des normes environnementales», *Environnement et Société*, n° 26, 2002.
- Zuindeau B., *Développement durable et territoire*, Presses universitaires de Septentrion, 2000.
- M.A.T.E., *Villes et Développement durable : Trois recueils 1999-2001*, MATE, 2001.
- Zuindeau B. et Vivien F.D., *Territoire et développement durable*, L'Harmattan, 2003.

*Présidente du conseil scientifique : Corinne Larrue
Directrice de la publication : Michèle Tilmont
Rédaction : Magali Bardou et Françoise Goudet
Communication : Martine Vernier*

*Plan urbanisme construction architecture
Grande arche de la Défense Paroi Nord
92055 La Défense Cedex*

*Service de la recherche et de la prospective
20 avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP*

Achévé d'imprimer :